

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



***LE RAPPROCHEMENT NUCLEAIRE INDO-AMERICAIN ET L'AVENIR  
DE L'EQUILIBRE STRATEGIQUE EN ASIE DU SUD***

***Un accord incertain***

**Mémoire de géopolitique  
du capitaine de corvette Matthieu DOUILLET  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Asie du sud »**

**Directeur : Général Alain LAMBALLE**

**Mars 2007**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Le rapprochement nucléaire indo-américain et l'équilibre stratégique en Asie du sud : un accord incertain.
2. R:/2006-2007/EG/Mémoires géopolitique/10 - L'Asie du Sud/Mémoire CC Douillet.doc
3. Capitaine de corvette, Marine nationale, DOUILLET Matthieu, France
4. 12 mars 2007
5. Division D – groupe D4
6. Mémoire de géopolitique
7. Inflexion majeure de la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Inde, l'accord sur le nucléaire civil passé entre ces deux états à l'été 2005 constitue une reconnaissance de l'aspiration de l'Inde à un statut de puissance régionale tout en reflétant une actuelle convergence de leurs intérêts stratégiques.

Cet accord, dont la mise en application est encore confrontée à des obstacles, constitue une entorse limitée au traité de non-prolifération, que l'Inde s'est toujours refusée à signer. Il est cependant peu probable qu'il représente une menace directe pour l'équilibre des armements nucléaires ou pour la prolifération nucléaire dans la région.

Au vu des réactions du Pakistan et de la Chine après l'accord, on peut également se montrer raisonnablement optimiste pour l'équilibre stratégique régional. Les Etats-Unis devront toutefois veiller tout particulièrement à prendre en compte les aspirations de ces deux rivaux historiques de l'Inde dans le développement de leurs relations avec ce pays.

8. Nucléaire, Inde, Etats-Unis, Asie du sud.

# **Le rapprochement nucléaire indo-américain et l'équilibre stratégique en Asie du sud**

## **Un accord incertain**

### **SOMMAIRE**

#### **PREMIÈRE PARTIE : GENESE ET MODALITES DE L'ACCORD**

Une inflexion majeure de la politique américaine vis-à-vis de l'Inde

Motivations des parties

Modalités de l'accord et étapes restantes

#### **DEUXIÈME PARTIE : UNE VIABILITE INCERTAINE**

Des dissonances internes

Des divergences entre les deux pays

La position de la communauté internationale

#### **TROISIÈME PARTIE : UNE MENACE LIMITEE POUR L'ÉQUILIBRE RÉGIONAL EN ASIE DU SUD**

De faibles risques pour l'équilibre des armements nucléaires dans la région

Conséquences de l'accord sur les relations régionales

Pistes pour une politique américaine dans la région

## INTRODUCTION

Le 18 juillet 2005, à l'occasion de la visite officielle aux Etats-Unis du premier ministre indien, Manmohan Singh, celui-ci et le président Bush ont rendu public un accord de coopération dans le domaine du nucléaire civil. D'après les termes de cet accord, les Etats-Unis proposent à l'Inde une collaboration technique et la fourniture de combustible nucléaire. New Delhi, qui a toujours refusé d'adhérer au traité de non prolifération (TNP), offrirait en contrepartie l'assurance de se conformer aux règles et traités en vigueur dans le domaine de la prolifération nucléaire.

Si cet accord représente pour l'Inde une évolution significative, il constitue pour les Etats-Unis, historiquement méfiants vis-à-vis de ce géant d'Asie du sud, une inflexion de premier ordre dans leur politique étrangère.

Cette étude a pour objet de répondre à trois questions :

- comment dans un tel contexte a-t-on pu parvenir en aussi peu de temps à un accord bousculant à ce point l'ordre établi ?
- cet accord est-il viable ?
- enfin, représente-t-il une menace pour l'équilibre stratégique en Asie du sud dans les dix ans qui viennent ?

Il en ressort que, si les motivations de l'accord sont avant tout liées à des questions énergétiques et économiques, il répond aussi aux aspirations de l'Inde à un statut de puissance régionale.

Des obstacles et des divergences subsistent encore dans le processus de sa mise en application, même si on peut s'attendre à ce que les deux administrations fournissent des efforts importants pour le rendre viable.

Enfin, s'il est peu probable que l'accord relance une course régionale aux armements, il peut présenter des risques limités pour l'équilibre stratégique régional. De ce fait, les partenaires devront veiller à composer avec les aspirations des voisins de l'Inde que sont la Chine et le Pakistan.

Après s'être penché sur les origines et la genèse de l'accord, on tentera de répondre à la question de sa viabilité, puis on étudiera son impact sur les relations régionales en Asie du sud.

## PREMIERE PARTIE : GENESE ET MODALITES DE L'ACCORD

On évoquait en introduction l'aspect spectaculaire de l'accord nucléaire indo-américain au regard de la politique suivie jusque là par la première puissance mondiale en matière de prolifération. La description des relations entre les deux pays au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle permet de prendre la mesure de cette évolution.

Une conjonction de plusieurs facteurs explique par ailleurs l'intérêt qu'éprouvent les deux parties à opérer ce rapprochement stratégique.

Enfin, si le processus est maintenant bien engagé, et a notamment obtenu l'approbation du Congrès américain, plusieurs étapes importantes restent à franchir avant d'entrer en phase de mise en œuvre.

### 1. UNE INFLEXION MAJEURE DE LA POLITIQUE AMERICAINE VIS-A-VIS DE L'INDE

L'accord passé en juillet 2005 vient bousculer les relations entre les deux pays, marquées jusque là par le non-alignement indien et les rivalités de la Guerre froide.

#### 1.1. Une méfiance historique.

Depuis les années 1950, les Etats-Unis font preuve de méfiance vis-à-vis de l'Inde. Cette attitude, justifiée successivement par la position de chef de file des non-alignés adoptée par Nehru à cette époque, puis par celle de partenaire privilégié de l'URSS à partir des années 1960.

Une première tentative de rapprochement entre les deux pays<sup>1</sup> s'opère à la suite de la défaite indienne face à son rival chinois sur sa frontière nord-est en 1962. Toutefois, l'attachement de l'Inde à sa position de non-aligné, et le refus américain d'offenser l'allié pakistanais entravent tout approfondissement de ces liens<sup>2</sup>.

Dans la décennie qui suit, le pays de l'oncle Sam, marqué par son échec cuisant au Vietnam, se tourne résolument vers la République Populaire de Chine, abandonnant ainsi toute relation sérieuse avec l'Inde. Les dirigeants indiens se voient dès lors contraints à rechercher un soutien diplomatique et militaire auprès de l'URSS.

Dans le domaine du nucléaire, le refus indien d'adhérer au traité de non prolifération (TNP) dès 1968<sup>3</sup> entraîne la réprobation de la communauté internationale. Les Etats-Unis et la Chine protestent de concert contre cette position. L'Inde semble à ce moment durablement mise au ban des

---

<sup>1</sup> Concrétisée sous la forme d'une assistance militaire.

<sup>2</sup> GANGULY, Sumit, "India and the US : forging a security partnership ?", *World policy journal*, Summer 2005, p. 37.

<sup>3</sup> Arguant alors que le TNP permet aux cinq puissance nucléaires de garder l'arme nucléaire sans calendrier de désarmement.

nations. Conduit dans le cadre d'un programme national d'acquisition de l'arme, l'essai nucléaire "pacifique" que réalise le pays sous le mandat du premier ministre Indira Gandhi le 18 mai 1974 ne fait qu'amplifier cette réprobation. Cet essai, motivé par les événements que sont la défaite contre la Chine de 1962, la mort de Nehru en 1964, l'explosion de la première bombe chinoise la même année, et la troisième guerre indo-pakistanaise en 1971, ne donne toutefois pas suite à la mise sur pied d'un réel programme d'armement nucléaire.

En 1981, une nouvelle timide tentative de réchauffement est amorcée entre les deux pays. Elle se traduit par la rencontre entre le président Reagan et Indira Gandhi, et aboutit à la vente à l'Inde de matériel aéronautique américain. La question particulièrement prégnante aux Etats-Unis de la non-prolifération nucléaire continue cependant à entraver toute coopération approfondie entre les deux pays.

## 1.2. De la condamnation au retour en grâce.

Les 11 et 13 mai 1998, l'Inde effectue cinq nouveaux essais nucléaires à Pokharan (Rajasthan), cette fois dans l'optique d'acquiescer le statut de puissance nucléaire. Le Bharatiya Janata Party (BJP) tient alors les rênes du pouvoir. Parti nationaliste par excellence, il considère la possession de l'arme nucléaire comme un atout essentiel pour faire prévaloir son rang dans la communauté internationale.

La réaction américaine ne se fait pas attendre : l'administration Clinton impose des sanctions à l'Inde<sup>4</sup>, s'interdisant notamment toute coopération dans le domaine de la défense. Cependant, un dialogue s'instaure entre les deux pays. L'adjoint au secrétaire d'Etat américain, Strobe Talbott, rencontre en effet à quatorze reprises le ministre indien des affaires étrangères Jaswant Singh au cours des deux années qui suivent. Ils s'entretiennent des questions entourant la possession de l'arme nucléaire (essais, non-prolifération, désarmement, production de matériau fissile). Si ces rencontres reflètent l'attachement américain au régime international de non-prolifération, elles permettent également aux Etats-Unis de mieux intégrer les préoccupations indiennes.

De fait, l'administration Clinton lève partiellement les sanctions imposées à l'Inde et au Pakistan, jugées inefficaces. Elles sont totalement levées à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Alors que les Etats-Unis sont amenés à s'appuyer sur les facilités offertes par le voisin pakistanais pour mettre à bas le régime taliban en Afghanistan, la qualité commune de "victime du terrorisme"<sup>5</sup> contribue en effet à un approfondissement soudain des relations entre l'Inde et les Etats-Unis. Ces derniers ne donnent pas suite aux propositions indiennes de soutien dans la guerre contre le terrorisme. Mais le regain d'intérêt des néo-conservateurs pour ce pays s'affirme : un partenariat est initié afin de bien marquer le fait que la coopération Etats-Unis/Pakistan ne se fera pas au détriment de l'Inde<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Le Pakistan réagit aux essais indiens en procédant lui aussi à des essais nucléaires, et se voit lui aussi imposer une série de sanctions.

<sup>5</sup> Dans le cas de l'Inde, on fait allusion au terrorisme transfrontalier au Cachemire.

<sup>6</sup> GANGULY, Sumit, "The start of a beautiful friendship ?", *World Policy journal* - Spring 2003, p. 27.

En 2004, les discussions bilatérales débouchent sur un accord indo-américain intitulé *Next steps in the Strategic Partnership* (NSSP). Cet accord porte sur l'établissement d'une coopération dans quatre domaines : la technologie nucléaire civile<sup>7</sup>, la technologie spatiale civile, le développement d'échanges commerciaux dans la haute technologie et la défense anti-missile.

Ce partenariat est suivi en juillet 2005 de la proposition par le président Bush au premier ministre Singh de l'octroi d'un statut particularisé de puissance nucléaire, incluant un accès aux technologies duales développées par les Etats-Unis, et assorti de garanties, et notamment du placement des installations nucléaires civiles indiennes sous le contrôle partiel de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

On remarque la rapidité avec laquelle ces évolutions se sont faites : en moins de huit ans, on est effectivement passé dans le domaine du nucléaire d'une mise au ban de l'Inde par les Etats-Unis à la possibilité de voir octroyé à ce pays un statut particularisé, nettement en sa faveur, et contraire à tous les principes jusque là suivis par les Etats-Unis en matière de lutte contre la prolifération nucléaire.

Il est également intéressant de noter que si cet accord est intervenu sous l'administration Bush, et à la faveur des événements consécutifs au 11 septembre 2001, le dialogue avait été initié par l'administration Clinton. L'intérêt pour un partenariat stratégique indo-américain dépasse donc les clivages politiques.

## **2. MOTIVATIONS DES PARTIES**

Ce rapprochement soudain peut s'expliquer par les préoccupations des deux pays dans les domaines politique, énergétique, économique et sécuritaire.

### **2.1. L'Inde à la recherche d'un statut**

La profusion d'articles parus dans la presse indienne au moment du vote du Congrès américain sur les modalités du *123 agreement*<sup>8</sup> atteste de l'importance que la nation indienne lui accorde. Ce fort intérêt s'explique en grande partie par le besoin de soutenir sa croissance économique par une politique énergétique adaptée. Le souhait de se voir attribuer un statut de puissance régionale vient s'ajouter à cela. La communauté d'intérêts qui anime l'Inde comme les Etats-Unis dans le domaine de la sécurité ou de l'économie complète ce tableau.

---

<sup>7</sup> Notamment, la coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire.

<sup>8</sup> L'accord indo-américain sur le nucléaire civil est intitulé ainsi parce qu'il rend nécessaire la modification de la loi américaine de 1954 sur l'énergie nucléaire, et notamment de son article 123, qui régit la coopération avec les autres nations.

La croissance économique sans précédent que connaît actuellement l'Inde (augmentation de son produit intérieur brut de 7 % par an) entraîne un besoin de voir croître ses ressources énergétiques dans des proportions comparables : on estime en effet que le besoin en énergie électrique, qui est aujourd'hui de 125 GW, devrait passer à 250 GW en 2016<sup>9</sup>, ce qui représente une croissance de l'ordre de 8 % par an, chiffre tout à fait considérable.

A l'heure actuelle les sources d'énergie auxquelles recourt l'Inde sont :

- le charbon, qui couvre 70 % de ses besoins énergétiques, et pour lequel les réserves ne devraient pas excéder 40 ans. Le pays est toutefois confronté à un problème de qualité de la lignite, de transport (les mines se trouvent dans l'est du pays, où les liaisons ferroviaires sont engorgées), et de pollution ;
- le pétrole et le gaz : les réserves indiennes en hydrocarbure représentent moins de 1 % des réserves mondiales et elle doit importer environ 60 % de ses besoins<sup>10</sup>, soit 1,4 millions de barils par an. Ses besoins sont supposés devoir tripler d'ici 2020, date à laquelle elle devrait avoir à en importer 90 %. Comme le reste du monde, elle est cependant confrontée à l'augmentation des prix, qui risquent de freiner son appétit ;
- l'hydroélectricité, qui permet actuellement de produire 15 GW. L'ambition du pays est de parvenir au chiffre de 80 GW en 2020. La surpopulation dans les zones qui accueilleraient les retenues d'eau des nouveaux barrages rendrait toutefois nécessaires d'importants mouvements de population. De ce fait, cet objectif est peu réaliste ;
- le nucléaire : sept centrales représentant un total de seize réacteurs nucléaires sont actuellement en service et produisent 3,9 GW, soit environ 3 % des besoins nationaux en électricité (cf. annexe 1). Sept autres tranches sont en construction, et devraient prochainement permettre de porter la couverture à 7 GW. L'objectif visé est une couverture de 16 à 20 GW pour 2020 ;
- les énergies renouvelables (éoliennes, énergie solaire), dont la production reste tout à fait négligeable (0,3% des besoins nationaux), et qui ne devraient pas, sauf avancées technologiques significatives, prendre une part plus importante dans l'immédiat.

Comme le rappelle la commission mandatée par le gouvernement indien en août 2006 pour réfléchir à une politique énergétique intégrée, parmi ces sources d'approvisionnement, "l'énergie nucléaire offre théoriquement à l'Inde le moyen le plus prometteur pour la sécurité énergétique à long terme"<sup>11</sup>. Or, si l'Inde a acquis une autonomie quasi-totale dans son programme nucléaire civil, son plan actuel d'équipement en centrales ne devrait pas lui permettre d'atteindre seule l'objectif annoncé.

---

<sup>9</sup> BUCKNAM, Mark, "Power to the People of India : U.S. Nuclear Cooperation with India" - *Strategic Insights*, Volume VI, Issue 1 (January 2007), Center for contemporary conflict, p.2.

<sup>10</sup> Ses fournisseurs principaux sont l'Iran, le Bangladesh et la Birmanie.

<sup>11</sup> "Integrated Energy policy" – Report of the expert committee, planning commission, government of India, august 2006, p. xxii - [http://planningcommission.nic.in/reports/genrep/rep\\_intengy.pdf](http://planningcommission.nic.in/reports/genrep/rep_intengy.pdf)

Elle devra nécessairement importer des réacteurs de forte puissance, ce qui ne sera possible que dans le cadre du régime international sur la prolifération nucléaire. En effet, les pays susceptibles de lui fournir ces installations (Etats-Unis, Russie, France, Canada) ne pourront le faire qu'avec l'accord du Nuclear Suppliers Group (NSG)<sup>12</sup>. Qui plus est, la quantité d'uranium produit par l'Inde (220 à 300 tonnes par an) est insuffisante pour répondre à ses besoins (estimés à 480 tonnes) : elle devra donc recourir à l'importation de combustible nucléaire<sup>13</sup>.

Les motivations indiennes sont également d'ordre politique : comme le décrit Olivier Guillard, "l'ambition nucléaire du pays est à l'image de la stature internationale qu'elle cherche à acquérir"<sup>14</sup>. Forte de plus d'un milliard d'habitants, l'Inde éprouve en effet le désir de retourner au centre de la scène mondiale et d'apparaître comme un "autre" géant asiatique. Si elle a longtemps cherché à se doter sans aide extérieure des moyens de cette puissance (vecteurs balistiques, maîtrise de l'énergie nucléaire, force navale, accès à l'espace, capacité de résistance à la pression internationale, leadership du mouvement non-alignés), elle a maintenant conscience que son émergence ne pourra pas se passer d'un assentiment des Etats-Unis.

Beaucoup plus à l'aise avec l'administration Bush qu'avec celle du président Clinton<sup>15</sup>, elle ne soupçonne plus Washington de vouloir contrecarrer son influence régionale. Elle se montre dès lors plus prête que jamais à travailler avec les Etats-Unis pour atteindre des objectifs régionaux<sup>16</sup>. Qui plus est, l'absence d'alternative viable chez l'allié russe entraîne un besoin de pérennité dans les relations indo-américaines<sup>17</sup>.

Ce sont par ailleurs un certain nombre de valeurs communes, mais aussi d'intérêts partagés, qui animent l'Inde dans sa volonté de rapprochement avec la première puissance mondiale. On pense dans un premier temps au partage des valeurs démocratiques, et à la croyance dans l'économie de marché<sup>18</sup>.

---

<sup>12</sup> Groupe de 45 pays ayant convenu de règles communes concernant l'exportation de matériel, technologies et combustible nucléaire à usage dual (civil et militaire). Une de ces règles limite le transfert de technologie nucléaire civile aux pays non-signataires du TNP.

<sup>13</sup> C'est déjà le cas pour la centrale de Tarapur, approvisionnée en combustible par la Russie avec l'accord du NSG (le règlement de l'organisation prévoit cette possibilité dans le cas où le manque de combustible risque de porter atteinte à la sécurité de l'installation).

<sup>14</sup> GUILLARD, Olivier, *La stratégie de l'Inde pour le 21ème siècle* - Ed. Economica, 2000.

<sup>15</sup> Ceci s'explique par la moindre ingérence de l'administration Bush dans le conflit du Cachemire, par sa condamnation sans équivoque du terrorisme pakistanais trans-frontalier, et par l'influence positive que New Delhi lui attribue sur Islamabad.

<sup>16</sup> MOHAN, C. Raja, "India and the balance of power" - *Foreign affairs*, New York, July-August 2006, p. 20.

<sup>17</sup> GUILLARD, Olivier, *La stratégie de l'Inde pour le 21ème siècle* - Ed. Economica, 2000.

<sup>18</sup> GANGULY, Sumit, "India and the US : forging a security partnership ?", *World policy journal*, Summer 2005, p. 40.

L'émergence de la puissance (notamment économique) chinoise et le souci commun de la contrebalancer participent également à cette dynamique. Il est intéressant de noter que le produit intérieur brut (PIB) indien est passé de 133% du PIB chinois en 1980 à 45% en 2005<sup>19</sup> : cet état de fait ne manque pas d'inquiéter l'Inde qui cherche à revenir à un rapport équilibré. L'accroissement des tensions entre la Chine et l'Inde au cours des années 1990, et les luttes d'influence qu'elles exercent toutes deux en Asie du sud-est sont deux autres raisons pour l'Inde de se tourner vers le partenaire américain.

On peut ajouter à cela d'importants intérêts d'ordre sécuritaires. La lutte contre l'Islam radical, qui menace l'unité indienne, le combat contre le terrorisme, la capacité américaine à peser sur la politique d'Islamabad, la recherche d'une meilleure stabilité au Moyen orient, la sécurité de la navigation commerciale dans l'océan Indien, sont autant de préoccupations qui incitent l'Inde à offrir une contribution aux initiatives américaines dans la région. Elle envisage entre autres de participer au système américain de défense anti-missiles et pourrait se lancer dans la *Proliferation security initiative* (PSI)<sup>20</sup>. Elle a par ailleurs conclu avec les Etats-Unis un accord naval pour la protection des navires sous pavillon américain dans le détroit de Malacca et a voté à deux reprises contre Téhéran au conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre de la question nucléaire iranienne.

En dernier lieu, les intérêts indiens sont d'ordre économique : le pays cherche à renforcer les échanges commerciaux bilatéraux, notamment dans le domaine de la haute technologie (les échanges entre les deux pays ont été multipliés par trois entre 1992 et 2002), et à conserver les faveurs de son deuxième investisseur étranger.

On constate ainsi qu'aux yeux de l'Inde, le rapprochement avec les Etats-Unis dans le domaine du nucléaire civil s'inscrit dans une dynamique plus vaste de renforcement des liens et des échanges. La croissance économique est pour l'Inde une question prioritaire, et à ce titre, l'accord est de première importance. Toutefois, aux yeux de l'Inde, il ne pourra se faire à n'importe quel prix. L'autonomie de décision du pays et son statut sur la scène internationale sont, de fait, des lignes qu'elle ne laissera pas franchir par le partenaire américain.

## 2.2. Les Etats-Unis à la recherche d'un appui dans la région

De manière symétrique à celles de l'Inde, les motivations américaines pour la conclusion de cet accord sont de trois ordres : énergétique, politique, et économique.

---

<sup>19</sup> GARVER, John W., "The China-India-U.S. Triangle : Strategic Relations in the Post-Cold War Era", NBR analysis vol. 13, n° 5, octobre 2002, <http://www.nbr.org/publications/issue.aspx?ID=2>.

<sup>20</sup> Initiative proposée par l'administration Bush, visant à mettre sur pied des mesures de lutte contre la circulation d'armes de destruction massive par voie terrestre, maritime et aérienne. Cf. MENON, CA, Raja, "India and the international nonproliferation system" - conférence CSIS, p. 11 - 2 octobre 2006, disponible sur internet à l'adresse [http://www.csis.org/media/csis/pubs/061002\\_india\\_intlnonproliferation.pdf](http://www.csis.org/media/csis/pubs/061002_india_intlnonproliferation.pdf).

Sur le plan énergétique, les défenseurs de l'accord arguent du fait qu'il empêchera la croissance économique indienne de constituer une menace pour les approvisionnements mondiaux en pétrole<sup>21</sup>, ou, tout du moins, qu'il permettra de soulager la pression que risquent de subir les marchés dans les années à venir.

Du point de vue politique, la première préoccupation du géant américain est de pouvoir contrôler la prolifération nucléaire dans la région. Ainsi Daniel Poneman, membre de la société de conseil stratégique américain *Scowcroft Group* déclarait-il en octobre 2006 lors d'une conférence prononcée au Center for strategic and international studies (CSIS)<sup>22</sup> : "Si l'Inde ne fait pas partie de la solution en matière de non prolifération, elle fera partie du problème". En la matière, la politique américaine vis-à-vis de l'Inde a donc évolué d'une attitude intransigeante consistant à chercher un retour sur les acquis antérieurs (« roll back »), à une forme de préservation du statu quo (« containment »)<sup>23</sup>. L'accord envisagé fait partie de cette stratégie, dans la mesure où il est assorti de mesures de contrôle permettant de s'assurer que les technologies civiles ne sont pas employées à des fins militaires.

Les Etats-Unis partagent par ailleurs les arguments indiens concernant la proximité des valeurs (démocratie, économie de marché), le souci de contrebalancer la puissance chinoise, et les questions sécuritaires. Mais au-delà de cette vision, ils souhaitent faire de l'Inde un pôle de stabilisation, voire un appui de leur politique dans la région. Ainsi, aux yeux des défenseurs de l'accord, dont fait partie l'administration en place, l'Inde pourrait assurer un certain nombre de fonctions à l'échelle régionale, telles que le soutien à la transition économique des pays en développement, l'appui à un certain ordre dans la redistribution de la puissance économique, ou encore une contribution à la modernisation de la politique au moyen orient<sup>24</sup>.

On note également le vif souhait exprimé par les Etats-Unis (et mentionné en toutes lettres dans la loi votée en décembre 2006 par le Congrès américain pour autoriser la conclusion de l'accord), de voir l'Inde appuyer sa politique à l'encontre de l'Iran.

Enfin, les Etats-Unis entrevoient dans cet accord d'importants débouchés économiques, avec un traitement préférentiel attendu de la part de l'Inde vis-à-vis de ses industries nucléaire, de défense, et de haute technologie.

Conscients de ces enjeux pour chacun des partenaires, les indiens vivant sur le sol américain, et constituant une diaspora d'environ deux millions de personnes ont vraisemblablement pesé dans la

---

<sup>21</sup> CARTER, Ashton B., "America's new strategic partner ?" - *Foreign affairs*, New York, July-august 2006, p. 41.

<sup>22</sup> PONEMAN, Daniel, "India and the international nonproliferation system" - conférence CSIS, p. 18 - 2 octobre 2006, disponible sur internet à l'adresse [http://www.csis.org/media/csis/pubs/061002\\_india\\_intlnonproliferation.pdf](http://www.csis.org/media/csis/pubs/061002_india_intlnonproliferation.pdf).

<sup>23</sup> MALIK, V.P., "Indo-US defense and military relations", in *US-Indian strategic cooperation into the 21st century : more than words*, sous la direction de Sumit Ganguly, 2006, p. 88.

<sup>24</sup> MOHAN, C. Raja, "India and the balance of power" - *Foreign affairs*, New York, July-august 2006, p. 32.

balance pour emporter la décision du Congrès. Soucieux de faire accepter leur pays comme une grande puissance, en mesure de financer le "caucus" (groupe parlementaire du Congrès américain) sur l'Inde, ils ont su développer un lobbying efficace<sup>25</sup>.

L'amélioration de l'image de l'Inde auprès de la classe politique américaine, mais aussi l'importance de ces nouveaux enjeux pour le pays ont ainsi permis que celle-ci se montre favorable à la conclusion de l'accord sur le nucléaire civil, autorisant par la même cette évolution majeure de la politique américaine vis-à-vis d'un pays qui suscitait jusque là de la méfiance.

### 3. MODALITES ET ETAPES RESTANT A FRANCHIR

Si l'accord, approuvé par le Congrès américain, semble en bonne voie, son entrée en vigueur reste précédée d'une course d'obstacles, que les deux pays devront parcourir sans trop tarder.

#### 3.1. Des avancées significatives

En juillet 2005, le Président Bush propose au Premier ministre Singh l'octroi d'un statut particularisé de puissance nucléaire, incluant l'accès aux technologies duales américaines, en contrepartie d'un placement du nucléaire civil indien sous contrôle de l'AIEA. Cet accord est formalisé par une déclaration commune des deux chefs d'Etat (voir annexe 2).

Selon les termes du *123 agreement* :

- le Président s'engage à rechercher l'approbation du Congrès américain et de la communauté internationale (en d'autres termes le NSG) sur une coopération et des échanges commerciaux dans le domaine du nucléaire civil,
- le Premier ministre, pour sa part, déclare que l'Inde se pliera aux mêmes responsabilités et aux mêmes pratiques que les pays détenteurs de technologie nucléaire avancée :
  - séparation des activités civiles et militaires,
  - placement des activités civiles sous garanties de l'AIEA<sup>26</sup> (cette disposition concerne 14 des 22 réacteurs en service ou en construction),
  - adhésion à un protocole additionnel au sujet des installations civiles,
  - poursuite du moratoire unilatéral sur les essais nucléaires,

---

<sup>25</sup> JAFFRELOT, Christophe, "India, the US's new ally in Asia" - <http://www.cerisciencespo.com/archive/july05/jaffrelot.pdf> - juillet 2005, p. 8.

<sup>26</sup> Les réacteurs placés sous garantie de l'AIEA doivent être exclusivement dédiés à des fins civiles. Un protocole additionnel entre l'Inde et l'AIEA définirait alors les conditions dans lesquelles cette dernière pourra exercer son pouvoir de contrôle des installations concernés.

- travail avec les Etats-Unis pour la conclusion d'un traité multilatéral sur l'arrêt de la production de matériau fissile,
- abstention de tout transfert de technologie concernant l'enrichissement et le retraitement aux pays qui n'en sont pas détenteurs,
- adhésion aux règles du NSG et au régime de contrôle de la technologie concernant les missiles (MTCR).

Par la suite, une loi en ce sens est soumise au Congrès américain. Les divergences entre la chambre des Représentants et le Sénat en retardent l'adoption. Considérée comme hautement prioritaire par l'administration Bush alors que le Congrès vient de changer de majorité<sup>27</sup>, elle est finalement adoptée le 9 décembre 2006, lors de la *lame duck session*<sup>28</sup>. Les critiques commençant à se faire jour ont en effet incité l'administration Bush à mettre toutes ses forces dans la bataille pour que ce soit chose faite dès le mois de décembre.

Le texte ainsi voté (Bill H.R. 5682 ou *Hyde Act*, dont des extraits sont repris annexe 3) reprend les clauses de l'accord passé entre le Président Bush et le Premier ministre Singh. Il précise en outre que l'accord ne se fera qu'à la condition que l'Inde participe activement aux efforts des Etats-Unis pour "dissuader, isoler et, si nécessaire, contenir l'Iran en raison de ses efforts pour acquérir des armes de destruction massive".

Le texte est adopté à une forte majorité (330 voix contre 59 à la chambre des Représentants, 85 voix contre 12 au Sénat), moyennant quelques concessions à ses opposants. En Inde, il est accueilli sans triomphalisme : le Premier ministre Singh annonce au Président Bush qu'il est déçu que l'accord n'aille pas plus loin.

Il est toutefois probable qu'il ne s'agisse que d'une protestation de façade, et que le Premier ministre ait en effet parfaitement conscience de l'énorme avancée qu'il vient d'obtenir des Etats-Unis<sup>29</sup>. Afin d'atténuer l'impact des articles décriés par certains indiens et de faciliter le travail de persuasion que devra mener le chef du gouvernement indien vis-à-vis de ses compatriotes les plus hostiles au texte, le Président américain assortit pour sa part la promulgation de la loi d'une déclaration relativisant l'obligation qui lui est faite par le *Hyde Act* d'en référer au Congrès pour autoriser la coopération (cette déclaration est reprise en annexe 4).

---

<sup>27</sup> Les élections de novembre 2006 consacrent la victoire des démocrates au sein des deux chambres.

<sup>28</sup> Cette session parlementaire, d'une durée de trois semaines, se tient après les élections législatives (en l'occurrence le 7 novembre 2006) et avant l'entrée en vigueur du mandat de la nouvelle législature (3 janvier 2007 pour la 110<sup>ème</sup> session du Congrès). Elle constitue pour l'administration en place une session de "rattrapage" lui permettant de faire adopter en urgence, avant la fin de la législature, les lois encore en souffrance. Une loi qui n'est pas adoptée lors du "lame duck" doit repasser toutes les étapes du processus législatif.

<sup>29</sup> C'est du moins ce qu'affirme la presse indienne au moment du vote.

Ainsi, le processus est fermement engagé, et le volontarisme avec lequel les deux dirigeants se lancent dans la ratification et la mise en œuvre de l'accord atteste des enjeux entrevus par leurs administrations. On peut dès lors penser qu'ils mettront tout en œuvre pour que la coopération aboutisse. Il reste encore toutefois des obstacles à franchir.

### 3.2. Un avenir incertain

De nombreuses étapes restent à franchir avant que l'accord ne puisse se traduire par une coopération effective. Des discussions bilatérales ont débuté le 1<sup>er</sup> février pour déterminer les modalités pratiques de l'accord. Par la suite, l'Inde devra négocier un protocole additionnel avec l'AIEA portant sur ses installations civiles.

La phase suivante consiste en la validation de l'accord par le NSG. A cet effet, une session extraordinaire devra se réunir pour décider de la réintégration de l'Inde dans le régime nucléaire international. L'établissement du protocole additionnel de l'AIEA est toutefois un préalable indispensable à cette phase.

Ces réserves étant levées, l'accord devra ensuite revenir devant le Congrès américain pour ratification finale. Ce n'est qu'alors qu'il pourra entrer dans sa phase de mise en œuvre.

De multiples et importantes étapes restent donc à franchir. Le processus a d'ores et déjà pris du retard, avec le vote *in extremis* du *Hyde Act* lors de la *lame duck session*. Aux dernières nouvelles (réunion du groupe non prolifération du G8 à Berlin le 21 janvier 2007), l'Inde n'avait pris que peu de contacts avec l'AIEA et il était probable que la session extraordinaire du NSG serait repoussée à l'automne.

A l'heure actuelle, le temps ne joue pas en faveur du *123 agreement*. Le Congrès américain a connu un changement de majorité, et il ne reste plus que quelques mois au mandat de l'administration Bush, qui a porté l'accord. Même si une éventuelle alternance n'exclut pas que le dialogue se poursuive (il avait été initié par une administration démocrate), il n'est pas non plus impossible que le Congrès rejette l'accord lors de la prochaine échéance. Le fer étant encore chaud et les esprits favorables, l'Inde serait donc bien avisée de se lancer rapidement dans les discussions si elle veut voir aboutir cette coopération.

- - -

L'accord indo-américain de coopération dans le nucléaire civil est emblématique de la manière dont l'administration en place à Washington entretient ses relations extérieures, c'est-à-dire par le biais d'accords particularisés s'inscrivant parfois en marge des règles internationales. Il surprend toutefois

par l'énergie déployée par cette administration pour obtenir un succès, et par la rupture qu'il constitue avec la posture adoptée jusque là avec ce géant de l'océan Indien.

Soucieuse de faire sa place parmi les grands de la planète et d'acquérir une légitimité, l'Inde doit pour sa part savoir saisir cette occasion unique qui lui est donnée en s'investissant à hauteur des faveurs qui lui sont consenties.

Le chemin pour parvenir à l'entrée en application de l'accord reste toutefois long et périlleux. De nombreuses forces cherchent à le faire échouer. On peut donc se poser la question de sa viabilité dans le contexte actuel.

## DEUXIEME PARTIE : UNE VIABILITE INCERTAINE

L'accord américano-indien sur le nucléaire civil vient bousculer l'ordre établi en matière de nucléaire. Arrivant dans un contexte où cette question est de plus en plus sensible (en attestent les questions iranienne et nord-coréenne), il ne pourra se faire que dans des conditions très restrictives, et après un parcours du combattant législatif et réglementaire. En apparence, donc, les administrations américaine et indienne ont une très faible marge de manœuvre, et un échec n'est pas exclu.

En contrepartie, on a vu que les enjeux étaient de taille pour chacun des partenaires. Qui plus est, l'échec du processus pourrait inciter l'Inde à rechercher une coopération avec d'autres pays (en particulier la Russie). Les Etats-Unis pâtiraient alors d'une perte de crédit durable en Asie du sud.

Il reste donc du chemin à parcourir, et ce d'autant plus que des dissonances internes aux deux pays subsistent, et que les partenaires ne sont pas encore en parfait accord au sujet de toutes les clauses du partenariat. Enfin, les parties à l'accord devront tenir compte des positions de la communauté internationale.

### 1. DES DISSONANCES INTERNES.

Aussi bien l'Inde que les Etats-Unis connaissent des voix internes discordantes concernant la conclusion du *123 agreement*.

#### 1.1. Aux Etats-Unis : inquiétudes concernant la prolifération et protestations politiques

De nombreuses voix s'élèvent contre l'accord, au sein du parti démocrate, mais aussi parmi les plus farouches tenants du régime actuel de non-prolifération. Les critiques sont de plusieurs ordres.

Sans conteste, l'accord correspond à un renversement historique des règles que le pays s'est imposées depuis longtemps, notamment du respect de la résolution n° 1172 du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>30</sup>. Cette résolution, votée immédiatement après les essais nucléaires de 1998, demandait à l'Inde et au Pakistan d'arrêter leurs programmes de développement des armes nucléaires, de signer le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE<sup>31</sup>) et de cesser la production d'armes nucléaires faute de quoi des sanctions leur seront imposées<sup>32</sup>.

Les tenants américains d'une ligne dure concernant le contrôle des armements arguent en outre du fait que l'accord pourrait porter un coup sérieux au régime international de non-prolifération (TNP,

---

<sup>30</sup> [www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDD/960069634.doc](http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDD/960069634.doc).

<sup>31</sup> Connu en anglais sous le sigle CTBT (Comprehensive test ban treaty).

<sup>32</sup> Des sanctions ont effectivement été imposées à l'Inde et au Pakistan par l'administration Clinton, mais ont progressivement été levées par la suite.

traité sur le contrôle de technologie missile, traité de limitation des matériaux fissiles) et constituer un dangereux précédent pour l'Iran, la Corée du Nord et les autres pays aspirant à la possession de l'arme nucléaire. Ainsi, l'Inde pourrait profiter de l'aubaine offerte par la fourniture de combustible nucléaire par les Etats-Unis pour employer son propre combustible à la production d'armes nucléaires en grandes quantités (sa capacité actuelle étant de 6 à 10 bombes par an, elle deviendrait en mesure de la faire passer dans un délai réduit à plusieurs dizaines d'armes)<sup>33</sup>.

D'autres arguments sont avancés par les opposants de l'accord concernant l'attitude de l'Inde :

- les engagements de son côté sont insuffisants ;
- elle n'a pas soutenu l'intervention américaine en Irak ;
- elle a passé un accord avec l'Iran, ennemi juré des Etats-Unis, concernant la fourniture d'hydrocarbures.

Certains membres du Congrès (démocrates pour l'essentiel) affirment pour leur part que les chambres n'ont pas été consultées préalablement à la discussion de l'accord entre les deux administrations<sup>34</sup>, ou encore, cherchent à rééquilibrer l'accord en faveur des Etats-Unis, en revenant sur la reconnaissance de l'Inde comme puissance nucléaire et en imposant des conditions techniques draconiennes au nouveau partenaire.

Enfin, il existe un contre-lobbying actif des américains d'origine pakistanaise, qui voient d'un mauvais œil le renforcement des capacités nucléaires de leur voisin et rival. Ce travail est cependant loin d'être aussi véhément que celui développé par les groupes d'influence indiens.

Cependant, comme cela apparaît dans le résultat du vote sur le *bill*, la conscience des enjeux et l'intérêt pour l'établissement d'un partenariat approfondi dépasse les clivages politiques. Le sénateur démocrate John Kerry le souligne lorsqu'il déclare au sujet de l'accord : « les démocrates pourraient être plus regardants sur la coopération indo-américaine concernant l'Iran »<sup>35</sup>.

Par-dessus cela, la loi votée par le Congrès laisse au Président une marge d'appréciation conséquente concernant le degré de coopération consenti par l'Inde en matière de contrôles (la loi ainsi votée n'exige d'elle que des « progrès substantiels » dans l'établissement d'un protocole additionnel et la réalisation des « pas nécessaires » vers la sécurisation du matériel et des technologies nucléaires). Si le Président est tenu de rendre des comptes au Congrès, cette liberté d'appréciation limite les pouvoirs d'une éventuelle opposition au partenariat.

---

<sup>33</sup> KIMBALL, Daryl G., CIRINCIONE, Joseph, "A Nonproliferation Disaster", 11 décembre 2006, consultable sur le site Internet : [http://www.americanprogress.org/issues/2006/12/india\\_deal.html](http://www.americanprogress.org/issues/2006/12/india_deal.html).

<sup>34</sup> Cette critique peut toutefois immédiatement être démontée par le score obtenu par le H.R. 5682 au sein des deux chambres.

<sup>35</sup> "Iranian clause may hold in Indo-US N-deal" - *Hindustan times* - 6 janvier 2007.

## 1.2 En Inde : protestations des défenseurs de l'indépendance stratégique

En Inde, les critiques sur l'accord indo-américain proviennent essentiellement des nationalistes (BJP), qui estiment que l'accord ne va pas assez loin<sup>36</sup>, de l'extrême gauche, opposée au rapprochement avec les Etats-Unis, des opposants au nucléaire, mais aussi du lobby scientifique nucléaire, soucieux de préserver son indépendance, et paradoxalement peu intéressé par les bénéfices qu'il pourrait retirer d'une coopération internationale.

Plusieurs critiques sérieuses sont donc émises à l'encontre de l'accord.

Concernant ses modalités, les tenants d'une forte autonomie exigent que les Etats-Unis donnent l'assurance que la fourniture de combustible nucléaire ne pourra pas être interrompue. Ils estiment également indispensable que l'Inde puisse obtenir la permission de retraiter le combustible utilisé. Cet argument a fait l'objet de nombreux articles dans la presse indienne immédiatement après la promulgation par le Président américain de la loi H.R. 5682.

Pour leur part, les stratèges indiens jugent sévèrement les revirements de la politique américaine, et ce malgré la fascination considérable qu'exercent sur eux les Etats-Unis. Ils souhaitent se départir d'une influence extérieure trop pesante, s'accommodent mal de l'arbitrage américain, et tiennent à leur position indépendante.

Autre facteur de méfiance, la volatilité de l'attention des Etats-Unis dans le domaine des relations internationales est considéré comme une source d'inconstance par le pouvoir politique indien<sup>37</sup>.

Enfin, il existe une forme de suspicion de la part de nombreux indiens vis-à-vis de Washington du fait de ses relations étroites avec Islamabad. La classe politique indienne a toutefois admis (avec réticence) que les objectifs américains nécessitaient une tolérance permissive sur le court terme vis-à-vis de la « malfaisance » d'Islamabad<sup>38</sup>.

Conscient de ces critiques, le Premier ministre Singh déploie tous les efforts possibles auprès de ses compatriotes pour les convaincre de l'importance de ce partenariat stratégique pour l'Inde, mais aussi pour leur faire comprendre qu'il s'agit d'une politique des « petits pas » qui portera ses fruits sur le long terme. L'absence de base politique du chef du gouvernement indien, qui dirige un gouvernement de coalition, ne facilite toutefois pas sa tâche.

---

<sup>36</sup> Alors même que de fortes pressions sur les modalités de l'accord ont déjà conduit le Congrès américain à modifier le HR 5682 dans un sens favorable à l'Inde.

<sup>37</sup> GANGULY, Sumit, "India and the US : forging a security partnership ?", *World policy journal*, Summer 2005, p. 43.

<sup>38</sup> SHOUP, Brian, GANGULY Sumit, *US-Indian strategic cooperation – Into the 21<sup>st</sup> century*, Ed. Asian Security studies, 2006, p. 7.

## 2. DES DIVERGENCES ENTRE LES DEUX PAYS.

Outre ces critiques internes, parfois virulentes, des points de désaccord, parfois profonds, devront être réglés entre les deux partenaires pour aboutir à l'application effective de l'accord.

### 2.1. Jusqu'où aller dans le partenariat ?

Comme on l'a vu plus haut, le *123 agreement*, qui porte sur une coopération dans le domaine du nucléaire s'inscrit dans une dynamique plus vaste de partenariat stratégique global entre les deux pays. Etant donné les enjeux de l'accord, on est en droit de penser qu'il n'y aura pas de coopération nucléaire sans partenariat stratégique élargi. Ces deux aspects du rapprochement en cours sont donc intimement liés, au moins du point de vue américain.

Pour Juli McDonald, analyste au sein du cabinet de consultants Booz Allen Hamilton, le lien Etats-Unis-Inde est « distendu par des perceptions divergentes des menaces et des attentes »<sup>39</sup>. En effet, des divergences de fond subsistent entre les deux partenaires concernant la nature de leurs relations.

Soucieuse d'affirmer sur la scène internationale sa capacité à infléchir les dynamiques internationales, l'Inde attend une relation fondée sur l'égalité, qui lui permette de conserver son indépendance stratégique. Outre la reconnaissance de son statut de puissance nucléaire, qu'elle obtient *de facto* avec l'accord, elle souhaite vivement bénéficier de l'appui de Washington pour l'obtention d'un siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour elle, la volonté des Etats-Unis de poursuivre dans la voie d'un partenariat stratégique se mesurera donc à l'aune non seulement des transferts de technologie consentis (elle considère jusque là son partenaire comme un fournisseur peu fiable), mais également de son soutien pour ce siège<sup>40</sup>.

D'autres facteurs sont sources de divergence pour l'Inde : l'absence d'habitude à coopérer, des résistances bureaucratiques, mais aussi de nombreux désaccords et une absence de cohérence entre ministères concernés<sup>41</sup>.

Du point de vue américain, l'accord constitue une tentative pour obtenir un alignement indien<sup>42</sup>.

---

<sup>39</sup> SAHNI, Varun, " Limited cooperation between limited allies : India's strategic programs and India-US strategic trade ", in *US-Indian strategic cooperation into the 21st century : more than words*, dirigé par Sumit Ganguly *et al.* (Ed. Asian security studies, 2006), p. 181.

<sup>40</sup> GANGULY, Sumit, "India and the US : forging a security partnership ?", *World policy journal*, Summer 2005, p. 41.

<sup>41</sup> MOHAN, C. Raja, "India and the balance of power", *Foreign affairs*, July-august 2006, p. 31.

L'administration Bush, désireuse de préserver un statu quo en matière de répartition de puissance, considère par ailleurs le statut de « gendarme régional » de l'Asie du sud et de contre-poids asiatique à la puissance chinoise comme la seule limite acceptable<sup>43</sup>. Elle estime donc que l'Inde ne peut prétendre qu'à un statut international la plaçant au niveau de l'Argentine, du Brésil ou de l'Ukraine. Elle ne se montre notamment pas disposée à soutenir la candidature de New Delhi au Conseil de sécurité.

De plus, les Etats-Unis se soucient moins des détails de l'accord nucléaire que d'établir un partenariat (le Président Bush l'a bien laissé entendre dans sa déclaration ayant accompagné la signature de l'accord<sup>44</sup>). De son côté, l'Inde se préoccupe davantage des modalités du «123», car c'est la première fois qu'elle signe ce type d'accord. Il existe donc un décalage entre les attentes de chacun des partenaires : l'Inde attend des points précis (fourniture de technologie, siège au Conseil de sécurité de l'ONU), alors que les Etats-Unis englobent ces points dans une approche globale (accord d'ensemble, réforme complète de l'ONU)<sup>45</sup>.

Du fait de ces divergences de vue concernant le partenariat, il n'est pas impossible que l'administration indienne, poussée par des éléments radicaux frustrés de ne pas se voir accorder immédiatement et sans condition le statut de grande puissance auquel ils aspirent<sup>46</sup>, se montre capricieuse et renie l'accord de manière unilatérale.

Ce serait toutefois faire affront à l'énergie déployée jusque là par l'administration Bush pour répondre aux attentes indiennes, et un tel reniement serait probablement de mauvais augure pour l'avenir des relations entre les deux pays. Les tenants d'une indépendance stratégique indienne doivent comprendre qu'ils ne pourront obtenir satisfaction de la part du partenaire américain qu'en modérant leurs exigences dans un premier temps, et en acceptant de lui faire des concessions. C'est actuellement tout le travail du Premier ministre Singh que de les en convaincre.

## 2.2 Les points d'achoppement de l'accord.

Dans les modalités de la loi votée par le Congrès américain, trois points ont fait l'objet de protestations de la part de la partie indienne :

- la mention faite dans le texte de la question iranienne (section 103(b)(4)) : l'Iran est en effet pour New Delhi un élément vital de sa politique ouest-asiatique, un point d'entrée en Asie centrale, et une source majeure d'approvisionnement en énergie. L'Inde ne renoncera

---

<sup>42</sup> *Ibid*, p. 28.

<sup>43</sup> GUILLARD, Olivier, La stratégie de l'Inde pour le 21ème siècle - Ed. Economica, 2000.

<sup>44</sup> Voir annexe 4.

<sup>45</sup> MOHAN, C Raja, "Indo-US Relations since July 2005" - [http://www.ipcs.org/US\\_related\\_seminars2.jsp?action=showView&kValue=2006](http://www.ipcs.org/US_related_seminars2.jsp?action=showView&kValue=2006).

<sup>46</sup> Ce pourrait par exemple être le cas des représentants du BJP.

donc pas à l'oléoduc qui relie les deux pays, comme le souhaiterait Washington, car elle a un besoin urgent en énergie et cherche coûte que coûte à diversifier ses sources d'approvisionnement ;

- la question du retraitement du combustible usé, à l'encontre duquel la loi américaine cherche à restreindre tout transfert de technologie vers l'Inde (section 103(a)(5)) ;
- la poursuite du moratoire sur les essais nucléaires (section 103(b)(1)) : l'Inde a en effet décrété un moratoire unilatéral, sans pour autant adhérer au TICE. Consciente qu'une reprise des essais annulerait l'accord, elle exige cependant comme préalable à une telle adhésion sa ratification par les Etats-Unis, et la conclusion d'un accord de désarmement global<sup>47</sup>.

Ces récriminations font partie des protestations de principe émises par le Premier ministre indien au lendemain du vote du Congrès. Si elles reflètent les vues des éléments indiens les plus hostiles à l'accord, il est probable que celui-ci les a principalement relayées pour faire taire les critiques internes. Reste cependant à voir comment il pourra composer avec ces exigences, en cherchant à gagner du temps, mais également à prendre en compte le contexte global dans lequel s'inscrit l'accord.

La latitude laissée au Président américain dans l'appréciation de l'application de ces dispositions rend par ailleurs ces limites "négociables", ce qui devrait pouvoir permettre un rapprochement entre les deux parties. On peut par ailleurs imaginer que l'Inde bénéficie d'un assouplissement des règles établies si un désengagement américain de la région lié à la situation en Irak devait contraindre ce pays à s'appuyer sur des partenaires régionaux.

### **3. POSITION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

Du fait des étapes restant à franchir avant que le *123 agreement* ne prenne effet, l'Inde et les Etats-Unis se montrent particulièrement attentifs à la position des 45 pays membres du NSG<sup>48</sup> et ont d'ores et déjà entrepris des actions de lobbying<sup>49</sup>.

---

<sup>47</sup> Ces exigences visent tout particulièrement la Chine, qui a signé le TICE, mais dont l'Inde estime qu'elle pourrait sortir du traité si les Etats-Unis tardaient trop à le ratifier.

<sup>48</sup> Allemagne, Afrique du sud, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Corée du sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-bas, Pologne, Portugal, République populaire de Chine, République tchèque, Royaume uni, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

<sup>49</sup> Les décisions de l'organisation sont prises selon la règle du consensus.

### 3.1. Un soutien des grands pays du NSG

Dans l'ensemble, l'Inde rencontre des échos favorables à la conclusion de l'accord bilatéral, notamment de la part de Mohammed El Baradei, directeur de l'AIEA<sup>50</sup>.

La France, la Grande Bretagne et le Canada soutiennent l'accord et sont motivés en cela par la perspective de pouvoir fournir de la technologie et du combustible à l'Inde<sup>51</sup>.

La Russie soutient elle aussi pleinement le «123» et compte bien le mettre à profit pour renforcer ses liens avec l'Inde. La signature de deux accords sur le nucléaire civil lors de la visite du Président Poutine en Inde le 5 janvier 2007 en atteste. Moscou est par ailleurs disposé à fournir à New Delhi des installations incluant une capacité de retraitement du combustible usé, ce qui permettrait à ce dernier de contourner une des clauses considérées comme bloquantes dans la loi votée à Washington.

Le Brésil et l'Afrique du sud, qui ont un filière nucléaire civile voient eux aussi d'un bon œil cet accord éventuel.

La Chine souffle pour sa part le chaud et le froid et mérite de voir sa position clarifiée. En effet, au lendemain de la visite du Président chinois en Inde en novembre 2006, le ministre de la Défense indien, Pranab Mukherjee, annonçait triomphalement à la presse qu'un vote chinois en faveur de l'accord était en bonne voie. Ce vote serait assorti d'une coopération sino-indienne dans le nucléaire civil<sup>52</sup>. Toutefois, un mois plus tard, le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères déclarait de manière laconique : « Concernant la coopération nucléaire entre les Etats-Unis et l'Inde, nous sommes toujours d'avis que le développement de la coopération sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entre les différents pays doit aider à préserver les principes et l'efficacité du régime international de non-prolifération nucléaire »<sup>53</sup>, laissant ainsi entrevoir une position plus mitigée.

Enfin, selon une déclaration faite par l'ambassadeur du Japon en Inde, le pays du soleil levant soutiendrait l'accord. Ici aussi, une coopération entre les deux pays autour du TICE et du traité d'interdiction de production de matières fissiles (FMCT) a déjà été évoquée.

### 3.2. Des réticences et des conditions

Certains membres du NSG ont cependant émis des réticences à soutenir l'accord.

C'est le cas des pays scandinaves, et en particulier de la Norvège, qui demande que l'Inde signe le TICE avant que le NSG donne son feu vert.

---

<sup>50</sup> SRIVASTRA, Anupam, "A finely calibrated nuclear deal", *PacNet*, 6 mars 2006, [http://www.csis.org/component/option,com\\_csis\\_pubs/task,view/id,2824/](http://www.csis.org/component/option,com_csis_pubs/task,view/id,2824/).

<sup>51</sup> C'est d'ailleurs la France qui a permis à l'Inde d'éviter l'ire du G8 immédiatement après les essais nucléaires de 1998 (elle pressentait alors que l'Inde serait un bon débouché pour la haute technologie).

<sup>52</sup> Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils pourraient pour leur part soutenir une telle coopération, si la conséquence est que la Chine donne son accord au NSG pour fournir du matériau fissile à l'Inde.

<sup>53</sup> Ministère chinois des affaires étrangères : <http://www.fmprc.gov.cn/fra/xwfw/fyrth/fyrth/t284026.htm>.

Dans la droite ligne de cette position, l'envoyée de l'Union européenne en Inde, Beneta Ferrero-Waldner, déclarait lors d'un rencontre avec le Premier ministre Singh le 16 février 2007 : « Quelques avancées sont encore nécessaires avant qu'une telle coopération soit rendue possible. Nous espérons que l'Inde fera ces avancées en direction du mécanisme et de la dynamique internationaux de non-prolifération, puis qu'elle conclura rapidement un accord de garanties avec l'AIEA », et accompagnait sa déclaration d'une demande que l'Inde fasse des démarches pour se rapprocher du TNP, du TICE et du FMCT<sup>54</sup>.

Il n'est enfin pas improbable que les pays du NSG posent une condition en insistant pour que New Delhi coopère sur les questions de l'Iran et de la Corée du nord.

- - -

Au bilan, si d'importantes avancées ont été faites par la partie américaine comme par les membres du NSG au sujet du *123 agreement*, de nombreuses incertitudes planent encore sur l'accord.

C'est désormais à l'Inde qu'il revient de faire le plus grand pas, en acceptant de ne pas être top gourmande dans son aspiration à la puissance, et en prenant en compte l'aspect global du partenariat. Il lui reste également à espérer qu'une éventuelle alternance politique aux Etats-Unis ne fasse pas tourner le vent en sa défaveur.

---

<sup>54</sup> L'Union européenne n'a toutefois qu'un siège d'observateur au sein du NSG. Chaque pays y étant représenté à titre individuel, ces conditions devraient être reprises à leur compte par le Danemark et la Suède.

## **TROISIEME PARTIE : UNE MENACE LIMITEE POUR L'EQUILIBRE REGIONAL EN ASIE DU SUD**

Comme on l'a vu précédemment, la mise en œuvre de l'accord n'est actuellement pas acquise. Hormis cette incertitude, le rapprochement entamé par les deux partenaires n'est pas sans conséquence sur les équilibres en Asie du sud.

Se pose tout d'abord la question de son impact sur la nucléarisation (au sens militaire du terme) du sous-continent. On peut également se demander en quoi les relations régionales en sont affectées.

En complément de ces deux questions, on se penchera sur la politique des Etats-Unis vis-à-vis des grands voisins de l'Inde que sont la Chine et le Pakistan, en formulant des propositions.

### **1. DE FAIBLES RISQUES POUR L'EQUILIBRE DES ARMEMENTS NUCLEAIRES DANS LA REGION**

Un renforcement de l'arsenal nucléaire indien entraînerait très certainement une reprise de la course aux armements dans la région (sans aucun doute avec le Pakistan, d'une manière plus limitée avec la Chine)<sup>55</sup>, avec tous les risques que cela comporte en cas de conflit régional. On peut dès lors se demander si le « 123 » permet à l'Inde de renforcer son arsenal militaire, puis s'il risque d'avoir des conséquences en matière de prolifération.

#### 1.1. Vers une nouvelle course aux armements ?

Deux visions s'opposent sur l'accord :

- celle des tenants d'une ligne dure concernant la prolifération, qui arguent du fait qu'il permettra à l'Inde de produire un arsenal nucléaire démesuré et propre à faire peser un risque insupportable sur l'ensemble de la région ;
- celle des partisans de l'accord, qui cherchent à démontrer le contraire.

Il s'agit donc de chercher à faire la part des choses entre ces deux argumentaires.

Des voix se sont élevées aux Etats-Unis et en Europe pour protester contre l'accord indo-américain, arguant qu'il contribuait à augmenter considérablement le risque d'un conflit nucléaire en Asie du sud.

---

<sup>55</sup> TELLIS, Ashley J., "The strategic implications of a nuclear India" - *Orbis* (Philadelphia) (2002, Winter) vol. 46 : n°1, pp.14-21.

Ils soulignent tout d'abord l'intime entrelacement existant entre les filières nucléaire et civile indienne (2 centrales sur 22 sont notamment voués à la production de plutonium<sup>56</sup>). Jusque là, l'Inde se réservait par ailleurs le droit d'affecter indifféremment tout réacteur à une fin civile ou militaire<sup>57</sup>. Dans son organisation, une seule agence, le département de l'énergie atomique (DAE), est en charge des deux filières, et tous les organismes indiens traitant du nucléaire dépendent de lui. Il existe de ce fait des difficultés importantes pour identifier où s'arrête le programme civil et où commence le programme militaire.

Ils arguent d'autre part du fait que les ressources propres en uranium de l'Inde lui permettent de produire plus d'un millier d'armes<sup>58</sup> (Elle en aurait actuellement entre 60 et 95, l'arsenal chinois étant pour sa part doté de 400 armes).

Enfin, dans l'accord passé avec les Etats-Unis, l'Inde a exigé que huit de ses centrales ne soient pas soumises à l'accord de garanties passé avec l'AIEA. Selon les détracteurs de l'accord, cette clause pourrait avoir pour motivation l'emploi effectif de ces réacteurs à la production d'armes.

Ashley J. Tellis, membre du *think tank* « Carnegie endowment for international peace », et conseiller de la Maison Blanche pour la négociation de l'accord, a, pour sa part, publié un rapport en juin 2006<sup>59</sup>, cherchant à montrer que le *123 agreement* présente peu de risques d'entraîner une augmentation de la production indienne d'armes nucléaires au-delà de son niveau actuel.

Son premier argument est que ses ressources propres permettent déjà à l'Inde de produire nettement plus d'armes qu'elle ne le fait effectivement. On estime en effet qu'entre 24 et 40 kg de plutonium sortent annuellement de ses réacteurs, alors qu'elle serait en mesure d'en produire 250 tonnes par an. Le rendement de cette production est par ailleurs délibérément fixé à un niveau bas, alors qu'il pourrait être nettement augmenté.

D'après lui, deux raisons incitent New Delhi à limiter ainsi sa capacité de production :

- le fait qu'une augmentation de la production de plutonium se traduirait nécessairement par une réduction de l'énergie électrique fournie au pays (rappelons à toutes fins utiles que la croissance estimée des besoins énergétiques du pays est de 8% par an), ce qui serait tout à fait inacceptable aux yeux du gouvernement ;
- le seuil de dissuasion nucléaire évalué par l'Inde se situe entre 100 et 150 têtes. Il est par conséquent probable que le pays ne ressent pas le besoin d'augmenter sa production de matériau fissile.

---

<sup>56</sup> Il s'agit des réacteurs Cirus (2 à 3 têtes par an) et Dhruva (5 têtes par an).

<sup>57</sup> SALOMON, Jean-Jacques, "Donneurs de leçons et marchands de déraison", *Futuribles*, juin 2006.

<sup>58</sup> KIMBALL, Daryl G., "Dangerous Deal with New Delhi", *Baltimore Sun*, 9 mars 2006.

<sup>59</sup> TELLIS, Ashley J., "Atoms for war ? US-Indian civilian nuclear cooperation and India's nuclear arsenal", juin 2006, <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=18443&prog=zgp&proj=zsa>

Le rapport affirme par ailleurs que l'Inde a les ressources en propre pour produire autant d'armes qu'elle pourrait le souhaiter, et qu'elle n'a de ce fait pas besoin de l'aide américaine. Des chiffres sont avancés : l'Inde disposerait de 78 000 tonnes d'uranium naturel dans son sol. A supposer que les huit réacteurs se situant hors des garanties de l'AIEA soient totalement dédiés à des fins militaires, la quantité d'uranium nécessaire pour produire à la fois de l'électricité en quantité suffisante pour le pays et conduire en même temps un programme d'armement ambitieux se situerait entre 26 000 et 35 000 tonnes d'uranium.

Enfin, d'après le rapport, la raison pour laquelle huit réacteurs resteraient hors des accords de garantie de l'AIEA est le souci qu'éprouve l'Inde de protéger ses technologies propriétaires.

Deux objections sont cependant opposables à l'argumentaire présenté dans le rapport. La première est qu'en raison d'une pénurie d'uranium, en avril 2006, la Russie a fourni à l'Inde, avec l'accord du NSG, du combustible pour alimenter la centrale nucléaire de Tarapur. Comment cela a-t-il été rendu nécessaire si l'Inde dispose d'autant d'uranium qu'elle le souhaite ? Ashley J. Tellis rétorque à cela que cette pénurie, liée à des capacités insuffisantes d'extraction et de réduction en poudre, est transitoire.

La deuxième objection est que les capacités de production de matériau fissile figurant dans le rapport ont été calculées à partir du parc nucléaire indien existant et en construction. Aucune projection n'est faite prenant compte d'éventuelles livraisons de centrales par des pays fournisseurs (l'accord ne précisant d'ailleurs pas si les futures installations nucléaires indiennes seraient ou non placées sous garantie de l'AIEA).

Cependant, les arguments avancés par Ashley J. Tellis sont tout à fait recevables. Ils sont, qui plus est, en cohérence avec la doctrine de « dissuasion minimale »<sup>60</sup> développée par l'Inde.

Enfin, le refus de l'Inde d'adhérer au FMCT<sup>61</sup> est difficilement tenable. Il n'est pas impossible qu'elle soit rapidement contrainte d'adhérer à ce traité, comme cela est suggéré dans l'accord, mais aussi pour accéder aux bonnes grâces du NSG. Le risque d'une course aux armements en Asie du sud s'en trouverait ainsi fortement limité.

---

<sup>60</sup> Cette doctrine, développée après l'essai nucléaire de 1974 prône l'absence de recherche d'équilibre dans le nombre et la technicité des armes (leur vulnérabilité étant compensée par leur mobilité), et décrit l'arme comme étant avant tout politique.

<sup>61</sup> Traité d'interdiction de production de matières fissiles.

## 1.2. La question de la prolifération

Les modalités de l'accord indo-américain peuvent laisser entendre qu'il vaut mieux ne pas jouer le jeu du TNP<sup>62</sup>. En effet, alors qu'elle a toujours refusé de signer ce traité, l'Inde se voit ouvrir un accès au nucléaire civil. En contrepartie, l'Iran, qui est signataire du TNP, est mise au ban des nations pour avoir cherché à en braver les règles.

Cet argument est brandi par les détracteurs de l'accord pour faire apparaître l'incohérence de la posture de Washington dans le développement de son partenariat avec New Delhi.

Peut-on pour autant en conclure que le *123 agreement* fait peser un risque sur la prolifération des armes nucléaires en Asie du sud ?

Probablement pas de manière directe : si l'Inde continue en effet à s'opposer au règlement « discriminatoire » du régime international de non-prolifération, qu'elle juge profitable uniquement au « club des cinq »<sup>63</sup>, elle se montre éventuellement disposée à adhérer au TNP en qualité de puissance nucléaire.

Les opposants à l'accord reconnaissent par ailleurs son attitude irréprochable dans le domaine de la maîtrise de la prolifération. Après les essais de 1998, elle a en effet adopté de son propre fait des mesures allant dans le sens du TNP (contrôle strict des exportations et adhésion informelle aux règles de non-prolifération du traité).

Qui plus est, si elle cherche effectivement à s'attirer les faveurs des Etats-Unis et des membres du NSG, elle a tout intérêt à montrer une attitude raisonnée sur la question, et à se montrer la plus conciliante possible avec les règles internationales. La perspective de l'accord devrait donc contribuer à la faire « rentrer dans le rang ».

Les risques éventuels seraient davantage indirects, dans la mesure où certains pays de la région pourraient se sentir menacés par la nouvelle stature acquise par l'Inde et contourner le régime international en cherchant à développer des filières internationales de coopération dans le domaine du nucléaire militaire (on pense là tout particulièrement au Pakistan).

## 2. CONSEQUENCES DE L'ACCORD SUR LES RELATIONS REGIONALES

Il convient maintenant d'étudier l'impact de l'accord indo-américain sur les relations entre l'Inde et ses voisins proches (Pakistan, Chine, Iran).

---

<sup>62</sup> Traité de non-prolifération.

<sup>63</sup> En référence aux cinq puissances nucléaires officiellement reconnues par le traité (Etats-Unis, Russie, Grande Bretagne, France, République populaire de Chine).

## 2.1. Un risque d'isolement du voisin pakistanais

Le risque principal que court la relation Inde-Pakistan avec la mise en application du « 123 » est l'émergence chez ce dernier d'un sentiment d'isolement au regard du partenariat naissant, et l'aggravation de son anxiété vis-à-vis de l'équipement de New Delhi en capacités nucléaires. Une telle évolution pourrait aboutir à une relance de la course aux armements entre les deux pays. Islamabad ne cache d'ailleurs pas cette éventualité. En atteste la déclaration en ce sens du ministre pakistanais de l'information, Tareq Azeem, à l'occasion du sommet régional de Bonne volonté des pays d'Asie du sud (South Asia Goodwill summit) en février 2007<sup>64</sup>.

De fait, Islamabad, sur ses gardes, conteste l'aspect particularisé de l'accord et appréhende toute mesure qui conduirait à creuser le déséquilibre de puissance entre son voisin et lui. Comme l'indiquait en effet l'ambassadeur du Pakistan en France, son excellence monsieur Anees-Uddin Ahmed, lors d'un entretien avec des stagiaires du CID en novembre 2006, le « pays des purs » considère le TNP comme discriminatoire, mais reconnaît que sa légitimité tient de son acceptation par tous. Le Pakistan aurait ainsi souhaité qu'un tel accord puisse s'appliquer à tous, et pas seulement à l'Inde.

A cet effet, Islamabad a entrepris dans le courant de l'année 2006 de se redonner une respectabilité dans le domaine nucléaire, avec, entre autres, le placement en résidence surveillée du père de la bombe pakistanaise, le Dr A.Q. Khan, des voyages à l'étranger d'officiels présentant le système de contrôle du nucléaire pakistanais, et des déclarations du Président Musharraf dénigrant le Dr Khan<sup>65</sup>.

C'est toutefois peine perdue : en raison du passif du pays en matière de non-prolifération, c'est un refus net que lui ont opposé les Etats-Unis à toute coopération dans le domaine du nucléaire. Ce refus est exprimé sans ambiguïté dans une déclaration faite le 20 décembre 2006 par le sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires politiques, Nicholas Burns<sup>66</sup>. L'accord avec l'Inde y est qualifié d'« accord unique avec un pays unique ».

La frustration des dirigeants pakistanais est par ailleurs doublée par la mention, dans le *Hyde Act* (section 103(b)(1)), d'un moratoire sur la production de matériau fissile par les trois pays de la région dotés de capacités nucléaires (Inde, Pakistan et Chine). Islamabad éprouve le sentiment de faire les frais de l'accord, sans pouvoir obtenir de contrepartie.

Afin de tenter de rétablir l'équilibre avec le voisin indien, une coopération a donc été relancée avec la Chine dans le domaine du nucléaire civil, avec à la clé la fourniture de six réacteurs au Pakistan. Lors de la visite officielle du Président chinois Hu Jintao à Islamabad en novembre 2006, un

---

<sup>64</sup> SHARMA, Rajeev, "Indo-US N-deal is a worry : Pak minister", *The Tribune*, 13 février 2007, <http://www.tribuneindia.com/2007/20070213/main3.htm>.

<sup>65</sup> RAJGHATTA, Chidanand, "Pak wants to be forgiven for nuke proliferation", *The Times of India*, 25 octobre 2006, <http://timesofindia.indiatimes.com/articleshow/134916.cms>.

<sup>66</sup> "No plan to extend deal to Pakistan : Burns", *The Hindu*, 20 décembre 2006.

accord devait être passé en ce sens, et devait s'accompagner de la recherche par la Chine d'un assentiment du NSG. A la surprise des Pakistanais, cet accord n'a finalement pas été signé, probablement du fait d'un renforcement récent des règles chinoises concernant la prolifération<sup>67</sup>, mais surtout de la conclusion, quelques semaines plus tard, d'un accord sino-américain pour l'achat par Pékin de quatre réacteurs Westinghouse<sup>68</sup>.

Le général Dipankar Banerjee, directeur fondateur du *think tank* indien « Institute of peace and conflict studies » (IPCS), affirme pour sa part que le Pakistan possédait de toute façon une très faible marge de manœuvre, dans la mesure où la Chine ne pouvait pas se permettre de gâcher sa relation avec l'Inde<sup>69</sup>.

L'isolement d'Islamabad vis-à-vis de l'accord indo-américain apparaît dès lors patent. Cette situation, qu'il convient de ne pas aggraver, devra être prise en compte par les deux partenaires.

## 2.2. Un voisin chinois peu inquiet, mais regardant

Vis-à-vis du voisin chinois, l'Inde souffre du syndrome de la "victime battue", en référence à la défaite de 1962<sup>70</sup>. Elle s'inquiète notamment de l'alliance que Pékin a contractée avec le Myanmar et le Bangladesh, ainsi que de son rapprochement avec le Népal et le Sri Lanka. Elle n'a dès lors de cesse de combler l'écart de puissance, et a notamment affirmé qu'elle n'éliminera ses armes que lorsque la Chine l'aura fait. Les responsables indiens ne cessent par ailleurs de répéter que la principale menace pour la sécurité du pays vient de la Chine et non du Pakistan (le Premier ministre Vajpayee avait envoyé une lettre au Président Clinton pour justifier ainsi les essais nucléaires réalisés en mai 1998).

S'ils s'offusquent de cette dialectique, les dirigeants chinois n'en conservent pas moins une position ambiguë quant au *123 agreement* et ont émis des signaux contradictoires.

Alors que le Congrès américain se penchait sur la loi autorisant la coopération, une première déclaration officielle diffusée en septembre 2006 par Pékin demandait aux deux pays de s'en tenir au TNP et insistait sur les risques que pouvaient présenter cet accord pour la prolifération. Deux mois plus tard, le Président Hu Jintao, en visite en Inde déclarait que la Chine approuvait l'accord indo-américain, et pourrait même appuyer une ouverture du NSG à une livraison de matériau nucléaire à

---

<sup>67</sup> DASGUPTA, Saibal, "New Chinese rules killed Pak nuke deal", *The Times of India*, 3 décembre 2006, <http://timesofindia.indiatimes.com/articleshow/702279.cms>.

<sup>68</sup> Pékin ne pouvait vraisemblablement pas se permettre de compromettre cette transaction en traitant dans le même temps avec un pays réputé proliférant.

<sup>69</sup> Analyse faite lors d'une rencontre avec une équipe du Massachusetts Institute of Technology (MIT) en avril 2006. Le script des échanges peut être consulté sur le site internet d'IPCS à l'adresse <http://www.ipcs.org/newKashmirLevel2.jsp?action=showView&kValue=2005&subCatID=null&mod=null>.

<sup>70</sup> GUILLARD, Olivier, *La stratégie de l'Inde pour le 21ème siècle* - Ed. Economica, 2000.

l'Inde. Dans le même temps, l'agence de presse officielle Xinhua accusait les Etats-Unis d'entretenir un double standard en matière de prolifération<sup>71</sup>.

La déclaration du Président correspond probablement à la ligne de conduite la plus vraisemblable<sup>72</sup>. En effet, la Chine se montre peu inquiétée par l'éventualité d'un renforcement de l'arsenal indien, car elle considère qu'elle peut faire face à toute menace posée par celui-ci<sup>73</sup>. Elle se montre par ailleurs soucieuse de développer ses liens économiques avec New Delhi et ne voudrait pas compromettre cette relation naissante. Enfin, elle pourrait bénéficier de l'ouverture offerte par le « 123 » pour obtenir des débouchés pour sa propre industrie.

On ne peut toutefois pas ignorer que l'Inde et la Chine restent des rivaux régionaux, avec une histoire de conflits, des questions territoriales non réglées, une immense demande d'énergie, des ambitions géopolitiques bourgeonnantes, et un œil aiguisé sur l'équilibre des puissances en Asie. En particulier, s'il ne montre pas d'opposition formelle à l'accord sur le nucléaire, Pékin serait en revanche vivement opposé à l'étape suivante que constituerait un partenariat indo-américain pour la mise en place d'un système anti-missiles balistiques en Asie<sup>74</sup>. Elle pourrait, en rétorsion, transférer des technologies nucléaire ou d'armement aux adversaires de l'Inde dans la région.

Nul doute que Pékin se montrera donc particulièrement regardant sur les modalités de l'accord et sur ses possibles implications.

### 2.3. L'épineuse question iranienne

La question iranienne partage l'Inde et constitue probablement le plus important sujet de discorde interne dans la conclusion du *123 agreement*. Téhéran représente en effet pour New Delhi un allié naturel dans l'éventualité d'un conflit avec le Pakistan. Les deux pays ont par ailleurs une histoire et des racines communes.

En janvier 2005, un accord était signé pour la fourniture de pétrole à l'Inde par l'Iran. Un oléoduc passant par le Pakistan est actuellement en construction pour relier les deux partenaires.

Cependant, afin d'isoler l'Iran sur la scène internationale, Washington cherche à empêcher la fourniture de pétrole iranien à l'Inde, propose une alternative depuis le Turkménistan, et fait pression sur le Pakistan, par lequel passera l'oléoduc. L'accord sur le nucléaire est un moyen de tenter de détourner New Delhi de cette coopération. A cet effet, la loi H.R.5682 fait clairement état des efforts qui lui sont demandés pour isoler Téhéran.

---

<sup>71</sup> "CHINA: 'Indo-US nuke deal smacks of double-standards'", *The Times of India*, 7 décembre 2006.

<sup>72</sup> Les autres déclarations arrivent dans un contexte où la Chine est en train de renforcer sa législation concernant la vente de technologie et de matériaux nucléaires. Ceci explique vraisemblablement cette position en apparence ferme.

<sup>73</sup> TELLIS, Ashley J., "The strategic implications of a nuclear India", *Orbis* (Philadelphia) (2002, Winter) vol. 46 : n°1, pp.19-20.

<sup>74</sup> MALIK Mohan, "Missile defence shield set to boost US-India partnership" - *Jane's intelligence review*, june 2001, p. 51.

Si l'Inde s'est en partie pliée à ces attentes en votant par deux fois contre l'Iran à l'AIEA, la fin de la coopération pétrolière serait vraisemblablement pour elle une limite non franchissable, car elle a besoin de diversifier son approvisionnement en énergie. Tout dépendra maintenant de la souplesse de l'administration américaine vis-à-vis de ce point.

Les demandes insistantes de Condoleezza Rice auprès du Congrès pour l'abandon des clauses concernant l'Iran dans le projet de loi<sup>75</sup> et la déclaration présidentielle en relativisant la portée laissent à penser que l'administration en place se montrera conciliante vis-à-vis de l'Inde.

### **3. DES PISTES POUR UNE POLITIQUE AMERICAINE DANS LA REGION**

Afin d'éviter que le *123 agreement* ne risque de rompre les équilibres régionaux, les Etats-Unis devront impérativement prendre en compte les susceptibilités des grands voisins de l'Inde (Pakistan, Chine), et les intégrer dans leur politique en Asie du sud.

#### **3.1. Maintien d'un soutien au Pakistan**

Le Pakistan reste un allié essentiel des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme<sup>76</sup>. Washington ne peut par ailleurs pas abandonner à son sort ce partenaire instable politiquement et détenteur de l'arme nucléaire.

Par le passé, la politique américaine vis-à-vis de l'Inde et du Pakistan se faisait « à somme nulle » : vus de Washington, les deux pays étaient placés sur un pied d'égalité et toute exigence ou concession vis-à-vis de l'un était accompagnée de mesures similaires pour l'autre. Or, le déséquilibre croissant de puissance entre les deux rivaux rend difficile la poursuite d'une telle politique. Qui plus est, Washington appuie de plus en plus l'émergence d'une Inde comme pôle de stabilité de la région. Le jeu à somme nulle n'est donc plus réaliste, et il devient nécessaire qu'un découplage s'opère entre le traitement de la question indo-pakistanaise et l'accord indo-américain.

On a vu plus haut le sentiment de frustration engendré par l'accord chez le partenaire pakistanais. Il existe de fait un véritable risque qu'Islamabad, se sentant mis à l'écart par ce rapprochement et menacé par la puissance croissante de son voisin, ait la tentation de recourir à des solutions aventureuses pour tenter de sortir de son isolement (terrorisme, prolifération nucléaire, association avec des pays ou des organisations « peu recommandables »).

Il est donc absolument impératif que, parallèlement à l'établissement du partenariat stratégique avec New Delhi, les Etats-Unis parviennent à entretenir une politique de soutien à cet allié fragile<sup>77</sup>, et

---

<sup>75</sup> DHALSAMANTA, Pranab, "Rice sends roadmap to Hill on how to get past hurdles in n-Bill", *Indian express*, 5 décembre 2006, <http://www.indianexpress.com/story/17936.html>.

<sup>76</sup> Il est d'ailleurs intéressant de noter que les critiques émises à son encontre fin 2006 par Washington concernant son peu d'empressement à assainir les régions frontalières de l'Afghanistan n'ont pas été suivies de sanctions.

le dissuadent de se lancer dans de telles options. C'est à un subtil équilibre que ceux-ci doivent se livrer.

Le discours entourant l'accord indo-américain sur le nucléaire civil devra en particulier se montrer des plus apaisants vis-à-vis d'Islamabad, quitte à faire d'éventuelles concessions à un partenariat de même nature entre la Chine et le Pakistan.

Enfin, s'il appartient à l'Inde et au Pakistan de régler leurs différends (dont la question du Cachemire), il est hautement souhaitable que Washington incite fortement les deux rivaux à approfondir leurs mesures de confiance et à intensifier le dialogue.

### 3.2. Respect de l'équilibre dans les relations Etats-Unis-Inde-Chine

Dans son article intitulé « The China-India-U.S. Triangle : Strategic Relations in the Post-Cold War Era »<sup>78</sup>, John W. Garver, membre du National Bureau of Asian Research (NBR), met en évidence le jeu d'équilibre dans la relation triangulaire Etats-Unis-Inde-Chine. Sa thèse est que tout rapprochement entre deux pôles du triangle se fait nécessairement au détriment du troisième. Un subtil jeu s'est ainsi opéré entre les trois pays depuis la fin de la guerre froide, avec, en particulier, l'unisson sino-américain dans la condamnation des essais nucléaires indiens de 1998.

A l'heure actuelle, comme le présentait l'auteur (l'article date de 2002), c'est la branche Etats-Unis-Inde qui se renforce. La Chine fait toutefois des appels du pied au voisin indien, en renforçant les liens économiques, mais également en lui proposant une coopération dans le domaine du nucléaire civil (proposition émise par le Président Hu Jintao lors de sa visite officielle à New Delhi en novembre 2006).

Washington devra particulièrement veiller à préserver l'équilibre de ces relations triangulaires, en évitant en particulier que le rapprochement indo-américain ne soit compris par Pékin comme la tentative d'établir une alliance à son encontre. En effet, une telle interprétation risquerait d'entraîner la Chine dans une logique de confrontation avec les deux autres partenaires.

L'attitude actuelle du gouvernement chinois vis-à-vis du partenariat naissant entre l'Inde et les Etats-Unis est plutôt bienveillante. L'éventualité d'une participation indienne au programme américain de défense anti-missiles pourrait toutefois être considérée par Pékin comme un acte agressif, susceptible de relancer la course aux armements dans la région. Il en va de même de toute action susceptible de gêner l'accès chinois aux ressources énergétiques, et notamment au pétrole du golfe Persique.

---

<sup>77</sup> Ce point fait l'unanimité des treize co-rédacteurs du livre *US-Indian strategic cooperation into the 21st century – More than words*, dirigé par Sumit Ganguly *et al.* (Ed. Asian security studies, 2006).

<sup>78</sup> GARVER, John W., "The China-India-U.S. Triangle : Strategic Relations in the Post-Cold War Era", *NBR analysis* vol. 13, n° 5, octobre 2002, <http://www.nbr.org/publications/issue.aspx?ID=2>.

L'administration Bush devra prendre en compte ces préoccupations dans le renforcement de ses liens avec New Delhi.

- - -

Ainsi, contrairement à ce qu'affirment les détracteurs de l'accord indo-américain, une nucléarisation à outrance du continent reste peu probable. Le risque se situe davantage dans l'amplification des rivalités existant dans la région. De ce fait, les Etats-Unis devront veiller, dans leur politique vis-à-vis des pays d'Asie du sud, à ne pas bousculer les équilibres.

## CONCLUSION

L'accord passé entre les Etats-Unis et l'Inde dans le domaine du nucléaire civil constitue une première dans les relations entre ces deux pays et devrait augurer, s'il est suivi d'effet, d'un rapprochement stratégique d'envergure.

Si les intérêts des deux nations convergent, Washington n'est toutefois pas encore disposé à accorder à New Delhi un statut de puissance mondiale, et montre les premières inquiétudes vis-à-vis du peu d'empressement indien à concrétiser l'accord.

L'Inde doit donc mettre les bouchées doubles si elle veut le voir aboutir. Elle doit également veiller à ne pas se montrer trop gourmande dans ses exigences, alors même que l'administration Bush se montre particulièrement conciliante dans la mise sur pied de ce partenariat.

Du point de vue régional, on peut vraisemblablement compter sur la modération et la probité de New Delhi en matière de contrôle de la prolifération et de limitation des arsenaux nucléaires. Le risque semble davantage se situer du côté du Pakistan et de la Chine, qui pourraient entrer dans une logique de confrontation si d'aventure ils se sentaient isolés ou défiés.

Les deux partenaires de l'accord, mais les Etats-Unis plus encore que l'Inde, devront veiller à cet écueil.

Reste la question du traité de non prolifération (TNP), dont les modalités doivent de toute évidence être mises à l'index pour leur inéquité. Ce traité devra être repensé.

## ANNEXE 1

### Centrales nucléaires indiennes



Source : « Liste des centrales nucléaires de l'Inde », site Internet *Wikipedia*, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_centrales\\_nucl%C3%A9aires\\_de\\_l%27Inde](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_centrales_nucl%C3%A9aires_de_l%27Inde) (consulté le 7 mars 2007).

#### Installations en service :

Réacteur	Type	Puissance (MWe)	Année de construction	Sous garantie AIEA
Tarapur 1	REB	150	1969	Oui
Tarapur 2	REB	150	1969	Oui
Kaiga 1	RELP	202	1999-00	Non
Kaiga 2	RELP	202	1999-00	Non
Kakrapar 1	RELP	202	1993-95	Non
Kakrapar 2	RELP	202	1993-95	Non
Kalpakkam 1	RELP	202	1984-86	Non
Kalpakkam 2	RELP	202	1984-86	Non
Narora 1	RELP	202	1991-92	Non
Narora 2	RELP	202	1991-92	Non
Rawatbhata 1	RELP	90	1973	Oui
Rawatbhata 2	RELP	187	1981	Oui
Rawatbhata 3	RELP	202	1999-2000	Non
Rawatbhata 4	RELP	202	1999-2000	Non
Tarapur 3	RELP	490	2005	Non
Tarapur 4	RELP	490	2006	Non
<b>Total (16)</b>		<b>3577 MWe</b>		

### Installations en construction :

Réacteur	Type	Puissance	Année de construction	Sous garantie AIEA
Kaiga 3	RELP	202 MWe	2007	Non
Kaiga 4	RELP	202 MWe	2007	Non
Rawatbhata 5	RELP	202 MWe	2007	Non
Rawatbhata 6	RELP	202 MWe	2008	Non
Kudankulam 1	REP	950 MWe	2007	Oui
Kudankulam 2	REP	950 MWe	2008	Oui
Kalpakkam PFBR	SG	470 MWe	2010	Non
<b>Total (7)</b>		<b>3178 MWe</b>		

#### Notes :

- REB = réacteur à eau bouillante, RELP = réacteur à eau lourde pressurisée, REP = réacteur à eau pressurisée, SG = surgénérateur.
- Kalpakkam est également connu sous le nom Madras.
- Rawatbhata est également connu sous le nom Rajasthan.
- La mention de placement sous garanties de l'AIEA se réfère à la situation actuelle. L'ensemble des réacteurs à l'exception de huit devraient être placés sous garantie après la signature du protocole additionnel.

#### Sources :

- « Nuclear power in India », février 2007, disponible sous <http://www.world-nuclear.org/info/inf53.html> (consulté le 28 février 2007),
- « Safeguards and verifications », 31 décembre 2005, disponible sous <http://www.iaea.org/DataCenter/index.html> (consulté le 28 février 2007).

## ANNEXE 2

### Extraits de la déclaration commune du Président Bush et du Premier ministre Singh à Washington le 18 juillet 2005

"Prime Minister Manmohan Singh and President Bush today declare their resolve to transform the relationship between their countries and establish a global partnership. As leaders of nations committed to the values of human freedom, democracy and rule of law, the new relationship between India and the United States will promote stability, democracy, prosperity and peace throughout the world. It will enhance our ability to work together to provide global leadership in areas of mutual concern and interest.

(...)

The Prime Minister's visit coincides with the completion of the Next Steps in Strategic Partnership (NSSP) initiative, launched in January 2004. The two leaders agree that this provides the basis for expanding bilateral activities and commerce in space, civil nuclear energy and dual-use technology.

Drawing on their mutual vision for the U.S.-India relationship, and our joint objectives as strong long-standing democracies, the two leaders agree on the following :

(...)

Recognizing the significance of civilian nuclear energy for meeting growing global energy demands in a cleaner and more efficient manner, the two leaders discussed India's plans to develop its civilian nuclear energy program.

President Bush conveyed his appreciation to the Prime Minister over India's strong commitment to preventing WMD proliferation and stated that as a responsible state with advanced nuclear technology, India should acquire the same benefits and advantages as other such states. The President told the Prime Minister that he will work to achieve full civil nuclear energy cooperation with India as it realizes its goals of promoting nuclear power and achieving energy security. The President would also seek agreement from Congress to adjust U.S. laws and policies, and the United States will work with friends and allies to adjust international regimes to enable full civil nuclear energy cooperation and trade with India, including but not limited to expeditious consideration of fuel supplies for safeguarded nuclear reactors at Tarapur. In the meantime, the United States will encourage its partners to also consider this request expeditiously. India has expressed its interest in ITER and a willingness to contribute. The United States will consult with its partners considering India's participation. The United States will consult with the other participants in the Generation IV International Forum with a view toward India's inclusion.

The Prime Minister conveyed that for his part, India would reciprocally agree that it would be ready to assume the same responsibilities and practices and acquire the same benefits and advantages as other leading countries with advanced nuclear technology, such as the United States. These responsibilities and practices consist of identifying and separating civilian and military nuclear facilities and programs in a phased manner and filing a declaration regarding its civilians facilities with the International Atomic Energy Agency (IAEA); taking a decision to place voluntarily its civilian nuclear facilities under IAEA safeguards; signing and adhering to an Additional Protocol with respect to civilian nuclear facilities; continuing India's unilateral moratorium on nuclear testing; working with the United States for the conclusion of a multilateral Fissile Material Cut Off Treaty; refraining from transfer of enrichment and reprocessing technologies to states that do not have them and supporting international efforts to limit their spread; and ensuring that the necessary steps have

been taken to secure nuclear materials and technology through comprehensive export control legislation and through harmonization and adherence to Missile Technology Control Regime (MTCR) and Nuclear Suppliers Group (NSG) guidelines.

The President welcomed the Prime Minister's assurance. The two leaders agreed to establish a working group to undertake on a phased basis in the months ahead the necessary actions mentioned above to fulfill these commitments. The President and Prime Minister also agreed that they would review this progress when the President visits India in 2006.

The two leaders also reiterated their commitment that their countries would play a leading role in international efforts to prevent the proliferation of weapons of mass destruction, including nuclear, chemical, biological and radiological weapons.

In light of this closer relationship, and the recognition of India's growing role in enhancing regional and global security, the Prime Minister and the President agree that international institutions must fully reflect changes in the global scenario that have taken place since 1945. The President reiterated his view that international institutions are going to have to adapt to reflect India's central and growing role. The two leaders state their expectations that India and the United States will strengthen their cooperation in global forums.

Prime Minister Manmohan Singh thanks President Bush for the warmth of his reception and the generosity of his hospitality. He extends an invitation to President Bush to visit India at his convenience and the President accepts that invitation."

Source : site internet du journal *The Hindu* (<http://www.hinduonnet.com/thehindu/nic/indousjoint.htm>)

## ANNEXE 3

### Extraits de la loi votée par le Congrès américain au sujet de l'accord (Bill H.R. 5682)

#### H.R.5682

#### **To exempt from certain requirements of the Atomic Energy Act of 1954 a proposed nuclear agreement for cooperation with India. (Enrolled as Agreed to or Passed by Both House and Senate)**

---

Be it enacted by the Senate and House of Representatives of  
the United States of America in Congress assembled,

#### **TITLE I--UNITED STATES AND INDIA NUCLEAR COOPERATION**

##### **SEC. 101. SHORT TITLE.**

This title may be cited as the 'Henry J. Hyde United States-India Peaceful Atomic Energy Cooperation Act of 2006'.

##### **SEC. 102. SENSE OF CONGRESS.**

It is the sense of Congress that--

- (1) preventing the proliferation of nuclear weapons, other weapons of mass destruction, the means to produce them, and the means to deliver them are critical objectives for United States foreign policy;
- (2) sustaining the Nuclear Non-Proliferation Treaty (NPT) and strengthening its implementation, particularly its verification and compliance, is the keystone of United States nonproliferation policy;
- (3) the NPT has been a significant success in preventing the acquisition of nuclear weapons capabilities and maintaining a stable international security situation;
- (4) countries that have never become a party to the NPT and remain outside that treaty's legal regime pose a potential challenge to the achievement of the overall goals of global nonproliferation, because those countries have not undertaken the NPT obligation to prohibit the spread of nuclear weapons capabilities;
- (5) it is in the interest of the United States to the fullest extent possible to ensure that those countries that are not States Party to the NPT are responsible in the disposition of any nuclear technology they develop;
- (6) it is in the interest of the United States to enter into an agreement for nuclear cooperation arranged pursuant to section 123 of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2153) with a country that has never been a State Party to the NPT if--
  - (A) the country has demonstrated responsible behavior with respect to the nonproliferation of technology related to nuclear weapons and the means to deliver them;
  - (B) the country has a functioning and uninterrupted democratic system of government, has a foreign policy that is congruent to that of the United States, and is working with the United States on key foreign policy initiatives related to nonproliferation;
  - (C) such cooperation induces the country to promulgate and implement substantially improved protections against the proliferation of technology related to nuclear weapons and the means to deliver them, and to refrain from actions that would further the development of its nuclear weapons program; and
  - (D) such cooperation will induce the country to give greater political and material support to the achievement of United States global and regional nonproliferation objectives, especially with respect to dissuading, isolating, and, if necessary, sanctioning and containing states that sponsor terrorism and terrorist groups that are seeking to acquire a nuclear weapons

- capability or other weapons of mass destruction capability and the means to deliver such weapons;
- (7) the United States should continue its policy of engagement, collaboration, and exchanges with and between India and Pakistan;
  - (8) strong bilateral relations with India are in the national interest of the United States;
  - (9) the United States and India share common democratic values and the potential for increasing and sustained economic engagement;
  - (10) commerce in civil nuclear energy with India by the United States and other countries has the potential to benefit the people of all countries;
  - (11) such commerce also represents a significant change in United States policy regarding commerce with countries that are not States Party to the NPT, which remains the foundation of the international nonproliferation regime;
  - (12) any commerce in civil nuclear energy with India by the United States and other countries must be achieved in a manner that minimizes the risk of nuclear proliferation or regional arms races and maximizes India's adherence to international nonproliferation regimes, including, in particular, the guidelines of the Nuclear Suppliers Group (NSG); and
  - (13) the United States should not seek to facilitate or encourage the continuation of nuclear exports to India by any other party if such exports are terminated under United States law.

### **SEC. 103. STATEMENTS OF POLICY.**

- (a) In General- The following shall be the policies of the United States:
  - (1) Oppose the development of a capability to produce nuclear weapons by any non-nuclear weapon state, within or outside of the NPT.
  - (2) Encourage States Party to the NPT to interpret the right to 'develop research, production and use of nuclear energy for peaceful purposes', as set forth in Article IV of the NPT, as being a right that applies only to the extent that it is consistent with the object and purpose of the NPT to prevent the spread of nuclear weapons and nuclear weapons capabilities, including by refraining from all nuclear cooperation with any State Party that the International Atomic Energy Agency (IAEA) determines is not in full compliance with its NPT obligations, including its safeguards obligations.
  - (3) Act in a manner fully consistent with the Guidelines for Nuclear Transfers and the Guidelines for Transfers of Nuclear-Related Dual-Use Equipment, Materials, Software and Related Technology developed by the NSG, and decisions related to the those guidelines, and the rules and practices regarding NSG decisionmaking.
  - (4) Strengthen the NSG guidelines and decisions concerning consultation by members regarding violations of supplier and recipient understandings by instituting the practice of a timely and coordinated response by NSG members to all such violations, including termination of nuclear transfers to an involved recipient, that discourages individual NSG members from continuing cooperation with such recipient until such time as a consensus regarding a coordinated response has been achieved.
  - (5) Given the special sensitivity of equipment and technologies related to the enrichment of uranium, the reprocessing of spent nuclear fuel, and the production of heavy water, work with members of the NSG, individually and collectively, to further restrict the transfers of such equipment and technologies, including to India.
  - (6) Seek to prevent the transfer to a country of nuclear equipment, materials, or technology from other participating governments in the NSG or from any other source if nuclear transfers to that country are suspended or terminated pursuant to this title, the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2011 et seq.), or any other United States law.
- (b) With Respect to South Asia- The following shall be the policies of the United States with respect to South Asia:

- (1) Achieve, at the earliest possible date, a moratorium on the production of fissile material for nuclear explosive purposes by India, Pakistan, and the People's Republic of China.
- (2) Achieve, at the earliest possible date, the conclusion and implementation of a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons to which both the United States and India become parties.
- (3) Secure India's--
  - (A) full participation in the Proliferation Security Initiative;
  - (B) formal commitment to the Statement of Interdiction Principles of such Initiative;
  - (C) public announcement of its decision to conform its export control laws, regulations, and policies with the Australia Group and with the Guidelines, Procedures, Criteria, and Control Lists of the Wassenaar Arrangement;
  - (D) demonstration of satisfactory progress toward implementing the decision described in subparagraph (C); and
  - (E) ratification of or accession to the Convention on Supplementary Compensation for Nuclear Damage, done at Vienna on September 12, 1997.
- (4) Secure India's full and active participation in United States efforts to dissuade, isolate, and, if necessary, sanction and contain Iran for its efforts to acquire weapons of mass destruction, including a nuclear weapons capability and the capability to enrich uranium or reprocess nuclear fuel, and the means to deliver weapons of mass destruction.
- (5) Seek to halt the increase of nuclear weapon arsenals in South Asia and to promote their reduction and eventual elimination.
- (6) Ensure that spent fuel generated in India's civilian nuclear power reactors is not transferred to the United States except pursuant to the Congressional review procedures required under section 131 f. of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2160 (f)).
- (7) Pending implementation of the multilateral moratorium described in paragraph (1) or the treaty described in paragraph (2), encourage India not to increase its production of fissile material at unsafeguarded nuclear facilities.
- (8) Ensure that any safeguards agreement or Additional Protocol to which India is a party with the IAEA can reliably safeguard any export or reexport to India of any nuclear materials and equipment.
- (9) Ensure that the text and implementation of any agreement for cooperation with India arranged pursuant to section 123 of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2153) meet the requirements set forth in subsections a.(1) and a.(3) through a.(9) of such section.
- (10) Any nuclear power reactor fuel reserve provided to the Government of India for use in safeguarded civilian nuclear facilities should be commensurate with reasonable reactor operating requirements.

#### **SEC. 104. WAIVER AUTHORITY AND CONGRESSIONAL APPROVAL.**

- (a) In General- If the President makes the determination described in subsection (b), the President may--
  - (1) exempt a proposed agreement for cooperation with India arranged pursuant to section 123 of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2153) from the requirement of subsection a.(2) of such section;
  - (2) waive the application of section 128 of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2157) with respect to exports to India; and
  - (3) waive with respect to India the application of--
    - (A) section 129 a.(1)(D) of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2158(a)(1)(D)); and
    - (B) section 129 of such Act (42 U.S.C. 2158) regarding any actions that occurred before July 18, 2005.
- (b) Determination by the President- The determination referred to in subsection (a) is a determination by the President that the following actions have occurred:

(1) India has provided the United States and the IAEA with a credible plan to separate civil and military nuclear facilities, materials, and programs, and has filed a declaration regarding its civil facilities and materials with the IAEA.

(2) India and the IAEA have concluded all legal steps required prior to signature by the parties of an agreement requiring the application of IAEA safeguards in perpetuity in accordance with IAEA standards, principles, and practices (including IAEA Board of Governors Document GOV/1621 (1973)) to India's civil nuclear facilities, materials, and programs as declared in the plan described in paragraph (1), including materials used in or produced through the use of India's civil nuclear facilities.

(3) India and the IAEA are making substantial progress toward concluding an Additional Protocol consistent with IAEA principles, practices, and policies that would apply to India's civil nuclear program.

(4) India is working actively with the United States for the early conclusion of a multilateral treaty on the cessation of the production of fissile materials for use in nuclear weapons or other nuclear explosive devices.

(5) India is working with and supporting United States and international efforts to prevent the spread of enrichment and reprocessing technology to any state that does not already possess full-scale, functioning enrichment or reprocessing plants.

(6) India is taking the necessary steps to secure nuclear and other sensitive materials and technology, including through--

(A) the enactment and effective enforcement of comprehensive export control legislation and regulations;

(B) harmonization of its export control laws, regulations, policies, and practices with the guidelines and practices of the Missile Technology Control Regime (MTCR) and the NSG; and

(C) adherence to the MTCR and the NSG in accordance with the procedures of those regimes for unilateral adherence.

(7) The NSG has decided by consensus to permit supply to India of nuclear items covered by the guidelines of the NSG.

(c) Submission to Congress--

(1) IN GENERAL- The President shall submit to the appropriate congressional committees the determination made pursuant to subsection (b), together with a report detailing the basis for the determination.

(...)

(d) Restrictions on Nuclear Transfers--

(...)

(2) NSG TRANSFER GUIDELINES- Notwithstanding the entry into force of an agreement for cooperation with India arranged pursuant to section 123 of the Atomic Energy Act of 1954 (42 U.S.C. 2153) and pursuant to this title, no item subject to such agreement or subject to the transfer guidelines of the NSG, or to NSG decisions related thereto, may be transferred to India if such transfer would be inconsistent with the transfer guidelines of the NSG in effect on the date of the transfer.

(...)

## **SEC. 109. UNITED STATES-INDIA SCIENTIFIC COOPERATIVE NUCLEAR NONPROLIFERATION PROGRAM.**

(a) Establishment- The Secretary of Energy, acting through the Administrator of the National Nuclear Security Administration, is authorized to establish a cooperative nuclear nonproliferation program to pursue jointly with scientists from the United States and India a program to further common nuclear nonproliferation goals, including scientific research and

development efforts, with an emphasis on nuclear safeguards (in this section referred to as 'the program').

(b) Consultation- The program shall be carried out in consultation with the Secretary of State and the Secretary of Defense.

(c) National Academies Recommendations-

(1) IN GENERAL- The Secretary of Energy shall enter into an agreement with the National Academies to develop recommendations for the implementation of the program.

(2) RECOMMENDATIONS- The agreement entered into under paragraph (1) shall provide for the preparation by qualified individuals with relevant expertise and knowledge and the communication to the Secretary of Energy each fiscal year of--

(A) recommendations for research and related programs designed to overcome existing technological barriers to nuclear nonproliferation; and

(B) an assessment of whether activities and programs funded under this section are achieving the goals of the activities and programs.

(3) PUBLIC AVAILABILITY- The recommendations and assessments prepared under this subsection shall be made publicly available.

(d) Consistency With Nuclear Non-Proliferation Treaty- All United States activities related to the program shall be consistent with United States obligations under the Nuclear Non-Proliferation Treaty.

(e) Authorization of Appropriations- There are authorized to be appropriated such sums as may be necessary to carry out this section for each of fiscal years 2007 through 2011.

(...)

Speaker of the House of Representatives.

Vice President of the United States and

President of the Senate.

Source : site Internet de l'imprimerie du gouvernement américain,  
[http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=109\\_cong\\_bills&docid=f:h5682enr.txt.pdf](http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=109_cong_bills&docid=f:h5682enr.txt.pdf).

## ANNEXE 4

### Déclarations du Président des Etats-Unis à l'occasion de la signature de la loi H.R. 5682 le 18 décembre 2006

#### Déclaration faite à la presse au moment de la signature de la loi

"Thanks for coming. Welcome to the White House. Today, I have the honor of signing a Bill that will strengthen the partnership between the world's two largest democracies. The relationship between the United States and India has never been more vital -- and this Bill will help us meet the energy and security challenges of the 21st century. I want to thank the Congress for delivering this historic Bill to my desk. I'm look forward to signing it.

(...)

The United States and India are natural partners. The rivalries that once kept our nations apart are no more -- and today, America and India are united by deeply held values. India is a democracy that protects rule of law and is accountable to its people. India is an open society that demands freedom of speech and freedom of religion. India is an important ally in the war against extremists and radicals. Like America, India has suffered from terrorist attacks on her own soil. And like America, India is committed to fighting the extremists, defeating their hateful ideology, and advancing the cause of human liberty around the world.

The United States and India are also working together to expand economic opportunities in both our countries. India's economy has more than doubled in size since 1991 -- and it is one of the fastest-growing markets for American exports. If you visit India today, you are going to see a lot of people using goods and services made by American companies. And that helps raise the standard of living not only in India, but here at home. Trade is good for both countries, and we're going to continue to work with India to promote free and fair trade.

In our meetings in Washington and in New Delhi, Prime Minister Singh, for whom I have a lot of respect, we discussed the importance of working together to meet the energy needs of our growing economies. We recognize that energy, clean energy is going to be important to the advancement of our economies. And on my visit to India earlier this year, we concluded an historic agreement that will allow us to share civilian nuclear technology and bring India's civilian nuclear program under the safeguards of the IAEA. This cooperation will help the people of India produce more of their energy from clean, safe nuclear power, and that, in turn, will help their economy grow. And it's in our interest that the Indian economy continue to grow. It helps make America more secure.

As part of the agreement, the United States and India have committed to take a series of steps to make nuclear cooperation a reality, and we're going to fulfill these commitments. The Bill I sign today is one of the most important steps, and it's going to help clear the way for us to move forward with this process.

The Bill is going to help us achieve four key goals.

First, the Bill will help us strengthen cooperation between India and United States on one of the most important challenges in the 21st century, and that is energy. India is now the world's fifth largest consumer of energy -- and its demand for electricity is expected to double by 2015. The United States has a clear interest in helping India meet this demand with nuclear energy. By helping India expand its use of safe nuclear energy, this Bill lays the foundation for a new strategic partnership between our two nations that will help ease India's demands for fossil fuels and ease pressure on global markets.

Second, the Bill will help promote economic growth. This Bill helps open a new important market for American businesses by paving the way for investment in India's civilian nuclear industry for the first time ever. This new trade will help American companies gain new customers abroad, and create new jobs here at home.

Third, the Bill will help make it possible for India to reduce emissions -- and improve its environment. Today, India produces nearly 70 percent of its electricity from coal. Burning coal produces air pollution and greenhouse gases -- and as India's economy has grown, emission levels

have risen, as well. We must break the cycle, and with nuclear power, we can. We can help India do so, and we can do so here at home by the use of nuclear power.

Nuclear power is the one source of energy that can generate massive amounts of electricity without producing any air pollution or greenhouse gases. And by sharing advanced civilian nuclear technology, we will help our friend, India, meet its growing demand for energy and lower emissions at the same time.

Finally, the Bill will help keep America safe by paving the way for India to join the global effort to stop the spread of nuclear weapons. India has conducted its civilian nuclear energy program in a safe and responsible way for decades. Now, in return for access to American technology, India has agreed to open its civilian nuclear power program to international inspection. This is an important achievement for the whole world. After 30 years outside the system, India will now operate its civilian nuclear energy program under internationally accepted guidelines -- and the world is going to be safer as a result.

The Bill I'm about to sign is evidence of the growing bonds of trust between our two countries. Congress acted quickly and passed it with overwhelming bipartisan support. You know why? Because the American people have come to see India as a friend. And I view the Prime Minister as a trustworthy man and a friend. I appreciate Prime Minister Singh's leadership on this very important issue. I look forward to continuing to work with him to make civil nuclear cooperation a reality.

And now it is my honor to sign the Henry J. Hyde United States-India Peaceful Atomic Energy Cooperation Act of 2006."

Source : journal *The Hindu*, <http://www.hinduonnet.com/thehindu/nic/usindiapeace.htm>.

#### **Déclaration officielle de la Maison Blanche ayant accompagné la signature**

"Today I have signed into law H.R. 5682, an Act containing the "Henry J. Hyde United States-India Peaceful Atomic Energy Cooperation Act of 2006." The Act will strengthen the strategic relationship between the United States and India and deliver valuable benefits to both nations.

Section 103 of the Act purports to establish U.S. policy with respect to various international affairs matters. My approval of the Act does not constitute my adoption of the statements of policy as U.S. foreign policy. Given the Constitution's commitment to the presidency of the authority to conduct the Nation's foreign affairs, the executive branch shall construe such policy statements as advisory. Also, if section 104(d)(2) of the Act were construed to prohibit the executive branch from transferring or approving the transfer of an item to India contrary to Nuclear Suppliers Group transfer guidelines that may be in effect at the time of such future transfer, a serious question would exist as to whether the provision unconstitutionally delegated legislative power to an international body. In order to avoid this constitutional question, the executive branch shall construe section 104(d)(2) as advisory. The executive branch will give sections 103 and 104(d)(2) the due weight that comity between the legislative and executive branches should require, to the extent consistent with U.S. foreign policy.

The executive branch shall construe provisions of the Act that mandate, regulate, or prohibit submission of information to the Congress, an international organization, or the public, such as sections 104, 109, 261, 271, 272, 273, 274, and 275, in a manner consistent with the President's constitutional authority to protect and control information that could impair foreign relations, national security, the deliberative processes of the Executive, or the performance of the Executive's constitutional duties."

GEORGE W. BUSH

THE WHITE HOUSE,

December 18, 2006.

Source : site Internet officiel de la Maison Blanche, <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2006/12/20061218-12.html>.

## ANNEXE 5

### Extraits du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

#### **Les Etats qui concluent le présent Traité, ci-après dénommés les "Parties au Traité"**

Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples,

Persuadés que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire,

En conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies demandant la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires,

S'engageant à coopérer en vue de faciliter l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux activités nucléaires pacifiques,

Exprimant leur appui aux efforts de recherche, de mise au point et autres visant à favoriser l'application, dans le cadre du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du principe d'une garantie efficace du flux de matières brutes et de produits fissiles spéciaux grâce à l'emploi d'instruments et autres moyens techniques en certains points stratégiques,

Affirmant le principe selon lequel les avantages des applications pacifiques de la technologie nucléaire, y compris tous les sous-produits technologiques que les États dotés d'armes nucléaires pourraient obtenir par la mise au point de dispositifs nucléaires explosifs, devraient être accessibles, à des fins pacifiques, à toutes les Parties au Traité, qu'il s'agisse d'États dotés ou non dotés d'armes nucléaires,

Convaincus qu'en application de ce principe, toutes les Parties au Traité ont le droit de participer à un échange aussi large que possible de renseignements scientifiques en vue du développement plus poussé des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et de contribuer à ce développement à titre individuel ou en coopération avec d'autres États,

Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire,

Demandant instamment la coopération de tous les États en vue d'atteindre cet objectif,

Rappelant que les Parties au Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont, dans le préambule du dit Traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin,

Désireux de promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États afin de faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et leurs vecteurs des arsenaux nationaux en vertu d'un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

Rappelant que, conformément à la Charte des Nations Unies, les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,

**Sont convenus de ce qui suit :**

#### **Article premier**

Tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le

contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

## **Article II**

Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs ; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

## **Article III**

1. Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à accepter les garanties stipulées dans un accord qui sera négocié et conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au système de garanties de ladite Agence, à seule fin de vérifier l'exécution des obligations assumées par ledit État aux termes du présent Traité en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Les modalités d'application des garanties requises par le présent article porteront sur les matières brutes et les produits fissiles spéciaux, que ces matières ou produits soient produits, traités ou utilisés dans une installation nucléaire principale ou se trouvent en dehors d'une telle installation. Les garanties requises par le présent article s'appliqueront à toutes matières brutes ou tous produits fissiles spéciaux dans toutes activités nucléaires pacifiques exercées sur le territoire d'un tel État, sous sa juridiction, ou entreprises sous son contrôle en quelque lieu que ce soit.

2. Tout État Partie au Traité s'engage à ne pas fournir :

a) de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, ou

b) d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux, à un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à des fins pacifiques, à moins que lesdites matières brutes ou lesdits produits fissiles spéciaux ne soient soumis aux garanties requises par le présent article.

3. Les garanties requises par le présent article seront mises en œuvre de manière à satisfaire aux dispositions de l'article IV du présent Traité et à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des Parties au Traité, ou la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, notamment les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires pour le traitement, l'utilisation ou la production de matières nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du présent article et au principe de garantie énoncé au Préambule du présent Traité.

4. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité concluront des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour satisfaire aux exigences du présent article, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres États conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La négociation de ces accords commencera dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur initiale du présent Traité. Pour les États qui déposeront leur instrument de ratification ou d'adhésion après ladite période de 180 jours, la négociation de ces accords commencera au plus tard à la date de dépôt dudit instrument de ratification ou d'adhésion. Lesdits accords devront entrer en vigueur au plus tard 18 mois après la date du commencement des négociations.

(...)

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent Traité.

Signé à Londres, Moscou et Washington, le premier juillet mil neuf cent soixante-huit.

## BIBLIOGRAPHIE

### Entretien

- Son excellence, monsieur Anees-Uddin Ahmed, ambassadeur du Pakistan en France, entretien au CID le 10 novembre 2006.

### Documents à caractère réglementaire

- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/desarmement\\_4852/colonne-droite\\_4884/textes-referance\\_4988/traite-sur-non-proliferation-armes-nucleaires-tnp\\_12984.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/desarmement_4852/colonne-droite_4884/textes-referance_4988/traite-sur-non-proliferation-armes-nucleaires-tnp_12984.html).
- Instructions générales du "Nuclear suppliers group", INFCIRC/254 parts 1 and 2, <http://www.nuclearsuppliersgroup.org/guide.htm>.
- United States Bill H.R. 5682, "Henry J. Hyde United States-India Peaceful Atomic Energy Cooperation Act of 2006", 3 janvier 2006, [http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=109\\_cong\\_bills&docid=f:h5682enr.txt.pdf](http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=109_cong_bills&docid=f:h5682enr.txt.pdf).

### Déclarations et rapports officiels

- "Indo-US joint statement", 18 juillet 2005, <http://www.hinduonnet.com/thehindu/nic/indousjoint.htm>.
- "Statement made by US President George W. Bush at the signing of the U.S.-India Peaceful Atomic Energy Cooperation Act", *The Hindu*, 18 décembre 2006, <http://www.hinduonnet.com/thehindu/nic/usindiapeace.htm>.
- "President's Statement on H.R. 5682, the "Henry J. Hyde United States-India Peaceful Atomic Energy Cooperation Act of 2006"", 18 décembre 2006, <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2006/12/20061218-12.html>.
- Rapport n°336 du Sénat, 24 juin 2002.
- Integrated Energy policy – Report of the export committee, planning commission, government of India, august 2006, [http://planningcommission.nic.in/reports/genrep/rep\\_intengy.pdf](http://planningcommission.nic.in/reports/genrep/rep_intengy.pdf)

### Ouvrages

- GANGULY, Sumit *et al.*, *US-Indian strategic cooperation into the 21st century – More than words*, Ed. Asian security studies, 2006.
- GUILLARD, Olivier, *La stratégie de l'Inde pour le 21ème siècle* - Ed. Economica, 2000.

### Articles de revue spécialisée

- BANERJEE, Dipankar, "Indian Perspective on the India-US deal", <http://www.ipcs.org>.
- BLAREL, Nicolas, "Inde et Etats-Unis : vers un partenariat stratégique inédit ?", Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole doctorale, Master Sociétés et Politiques comparées, Spécialité Asie, 2006.
- BUCKNAM, Mark, "Power to the People of India: U.S. Nuclear Cooperation with India", *Strategic Insights*, Volume VI, Issue 1 (January 2007).
- CARTER, Ashton B., "America's new strategic partner ?", *Foreign affairs*, July-august 2006, p. 33-44.
- CHIBBER JOE, Niharika, "The "India Deal": Regional Implications", <http://www.ipcs.org>.

- GANGULY, Sumit, "The start of a beautiful friendship ?", *World Policy journal*, Spring 2003, p. 25-30.
- GANGULY, Sumit, "India and the US : forging a security partnership ?", *World policy journal*, Summer 2005, p. 37-43.
- GARVER, John W., "The China-India-U.S. Triangle : Strategic Relations in the Post-Cold War Era", *NBR analysis* vol. 13, n° 5, octobre 2002.
- HATE, Vibhuti, "India's energy dilemma", *South Asia monitor*, n° 98, 7 septembre 2006.
- JAFFRELOT, Christophe, "The US's new ally in Asia", <http://www.ceri-sciences-po.org> - juillet 2005.
- KIMBALL, Daryl G. *et al.*, "A Nonproliferation Disaster", 11 décembre 2006, site Internet du Center for American Progress [http://www.americanprogress.org/issues/2006/12/india\\_deal.html](http://www.americanprogress.org/issues/2006/12/india_deal.html), 2006.
- MALIK, Mohan, "Misile defence shield set to boost US-India partnership" - *Jane's intelligence review*, june 2001.
- MINISTRY, Dinshaw, "Diplomacy, domestic politics, and the US-India nuclear agreement", *Asian Survey*, vol. 46 (sept-oct. 2006), p. 675-698.
- MOHAN, C. Raja, "India and the balance of power", *Foreign affairs*, July-august 2006, p. 17-32.
- MOHAN, C Raja, "Indo-US Relations since July 2005", <http://www.ipcs.org>.
- NIKITIN, Mary Beth, "A view on US-India nuclear deal", *CSIS director of studies strategy report*, 13 mars 2006.
- NIKITIN, Mary Beth Nikitin *et al.*, "The US-India nuclear agreement", *CSIS commentary* - 3 mars 2006.
- NIQUET, Valérie, "L'Inde courtisée", *La lettre du Centre Asie*, IFRI, n°1, 15 mars 2006, [http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/recherche/centre\\_asie\\_ifri\\_1031830130593/la\\_lettre\\_d\\_asie\\_1044023939638,IFRI,2006](http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/recherche/centre_asie_ifri_1031830130593/la_lettre_d_asie_1044023939638,IFRI,2006)
- PAL SINGH SIDHU, Waheguru, "La stratégie de l'Inde : un changement de paradigme ?", *Politique étrangère*, 2/2002, p. 315-333.
- PAN, Esther, "The US-India nuclear deal", *Council on Foreign Relations*, <http://www.cfr.org/publication/9663/#1>, 24 février 2006.
- PERKOVICH, George, "Faulty Promises: The U.S.-India Nuclear Deal", *Policy Outlook* n°21, septembre 2005, <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=17419&prog=zgp&proj=znpp,zsa,zusr>.
- RACINE, Jean-Luc, "L'Inde émergente : l'horizon élargi", *Les cahiers de Mars*, n°187, 1<sup>er</sup> trimestre 2006, p. 13-21.
- RETHINARAJ, T S Gopi, "US-India nuclear deal – Regional security implications for Asia", *Jane's Intelligence Review*, January 2007, p. 58-61.
- SALOMON, Jean-Jacques, "Donneurs de leçons et marchands de déraison", *Futuribles*, juin 2006.
- SCHAFFER, Teresita C., "India and the international nonproliferation system", conférence CSIS, 2 octobre 2006, [http://www.csis.org/media/csis/pubs/061002\\_india\\_intlnonproliferation.pdf](http://www.csis.org/media/csis/pubs/061002_india_intlnonproliferation.pdf).
- SINGH, Jaswant, "Against nuclear Apartheid", *Foreign Affairs*, vol. 77 n°5, septembre/octobre 1998.
- SRIVASTRA, Anupam, "A finely calibrated nuclear deal", *PacNet*, 6 mars 2006, [http://www.csis.org/component/option,com\\_csis\\_pubs/task,view/id,2824/](http://www.csis.org/component/option,com_csis_pubs/task,view/id,2824/).
- STOLAR, Alex, "India at crossroads : next steps in nuclear deal", *site internet IPCS*, [http://www.ipcs.org/Nuclear\\_articles2.jsp?action=showView&kValue=2113&issue=1015&status=article&mod=a,IPCS,2006](http://www.ipcs.org/Nuclear_articles2.jsp?action=showView&kValue=2113&issue=1015&status=article&mod=a,IPCS,2006).

- TELLIS, Ashley J., "Atoms for war ? - US-Indian civilian nuclear cooperation and India's nuclear arsenal", Juin 2006, disponible sur le site internet <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=18443&prog=zgp&proj=zsa>.
- TELLIS, Ashley J., "The strategic implications of a nuclear India", *Orbis* (Philadelphia) (2002, Winter) vol.46:n°1, p.13-45.
- ZISSIS, Carin, "India's energy crunch", *Council on Foreign Relations*, [http://www.cfr.org/publication/12200/indias\\_energy\\_crunch.html?breadcrumb=%2Fbios%2F12223%2Fcarin\\_zissis%3Fpage%3D2](http://www.cfr.org/publication/12200/indias_energy_crunch.html?breadcrumb=%2Fbios%2F12223%2Fcarin_zissis%3Fpage%3D2), 8 décembre 2006.

### Articles de presse

- KIMBALL, Daryl G., "Dangerous Deal with New Delhi", *Baltimore Sun*, 9 mars 2006.
- "Russie – Inde : Moscou a fourni le premier lot de combustible nucléaire pour la centrale de Tarapur", *Agence ITAR-TASS*, 2 avril 2006.
- McINTIRE, Mike, "Indian-Americans test their clout on Atom Pact", *New York Times*, 5 juin 2006.
- "US grooming India as junior partner, says report", *Times of India*, 10 juin 2006.
- "Nuke deal revived by Indian Americans' lobbying", *Press Trust of India*, 3 juillet 2006.
- "Indo-US nuke deal should abide by NPT rules", *Press Trust of India*, 19 septembre 2006.
- "US Senate may take up N-deal after recess", *The Times of India*, 4 octobre 2006.
- "Pak wants to be forgiven for nuke proliferation", *The Times of India*, 25 octobre 2006.
- RAJGHATTA, Chidanand, "N-deal can't be re-negotiated", *The Times of India*, 7 novembre 2006.
- RAJGHATTA, Chidanand, "No dame luck for lame duck session", *The Times of India*, 12 novembre 2006.
- "India steps up lobbying among NSG for nuke deal", *The Hindu News update*, 12 novembre 2006.
- KUMAR, Arun, "Hu's India visit no big deal in US", *Hindustan Times*, 23 novembre 2006.
- "China has endorsed Indo-US nuke deal: Mukherjee", *Press Trust of India*, 26 novembre 2006.
- "India accepts China N-help for Pakistan", *The Dawn*, 27 novembre 2006.
- "N-protocol : India first, says Pak", *The Tribune*, 2 décembre 2006.
- DHAL SAMANTA, Pranab, "Rice sends roadmap to Hill on how to get past hurdles in n-Bill", *Indian express*, 5 décembre 2006.
- "CHINA: 'Indo-US nuke deal smacks of double-standards'", *The Times of India*, 7 décembre 2006.
- "Japan to support US-India N-deal", *The News*, 11 décembre 2006.
- CHIPAUX, Françoise, « L'Inde accueille avec soulagement le feu vert du Congrès américain à l'accord sur le nucléaire civil », *Le Monde*, 11 décembre 2006.
- "Americans could break nuke deal at any time", *Press Trust of India*, 12 décembre 2006.
- JOSEPH, Anil K., "Nuke deal : Beijing cools down", *The Tribune*, 14 décembre 2006.
- "India signing CTBT will help: Norway", *The Hindu*, 15 décembre 2006.
- "Iranian clause may hold in Indo-US N-deal", *Hindustan times*, 6 janvier 2007.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	1
<b><u>PREMIERE PARTIE : GENESE ET MODALITES DE L'ACCORD</u></b>	2
<b><u>1. Une inflexion majeure de la politique américaine vis-à-vis de l'Inde</u></b>	2
1.1. Une méfiance historique	2
1.2. De la condamnation au retour en grâce	3
<b><u>2. Motivation des parties</u></b>	4
2.1. L'Inde à la recherche d'un statut	4
2.2. Les Etats-Unis à la recherche d'un appui dans la région	7
<b><u>3. Modalités et étapes à franchir</u></b>	9
3.1. Des avancées significatives	9
3.2. Un avenir incertain	11
<b><u>DEUXIEME PARTIE : UNE VIABILITE INCERTAINE</u></b>	13
<b><u>1. Des dissonances internes</u></b>	13
1.1. Aux Etats-Unis : inquiétudes concernant la prolifération et protestations politiques	13
1.2. En Inde : protestations des défenseurs de l'indépendance stratégique	15
<b><u>2. Des divergences entre les deux pays</u></b>	16
2.1. Jusqu'où aller dans le partenariat ?	16
2.2. Les points d'achoppement de l'accord	17
<b><u>3. Position de la communauté internationale</u></b>	18
3.1. Un soutien des grands pays du NSG	19
3.2. Des réticences et des conditions	19

<b><u>1. De faibles risques pour l'équilibre des armements nucléaires dans la région</u></b>	<b>21</b>
1.1. Vers une nouvelle course aux armements ?	21
1.2. La question de la prolifération	24
<b><u>2. Conséquences de l'accord sur les relations régionales</u></b>	<b>24</b>
2.1. Un risque d'isolement du voisin pakistanais	25
2.2. Un voisin chinois peu inquiet, mais regardant	26
2.3. L'épineuse question iranienne	27
<b><u>3. Des pistes pour une politique américaine dans la région</u></b>	<b>28</b>
3.1. Maintien d'un soutien au Pakistan	28
3.2. Respect de l'équilibre dans les relations Etats-Unis-Inde-Chine	29
<b>CONCLUSION</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 : Centrales nucléaires indiennes	32
Annexe 2 : Extraits de la déclaration commune du Président Bush et du Premier ministre Singh à Washington le 18 juillet 2005	34
Annexe 3 : Extraits de la loi votée par le Congrès américain au sujet de l'accord (Bill H.R. 5682)	36
Annexe 4 : Déclarations du Président des Etats-Unis à l'occasion de la signature de la loi H.R. 5682 le 18 décembre 2006	41
Annexe 5 : extraits du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)	43
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>45</b>